

Assemblée annuelle de 1999 . . .

Les gouverneurs saluent la reprise économique et le renforcement de l'Initiative PPTE

Alléger davantage la dette des pays en développement les plus pauvres, tel est l'engagement de vaste portée auquel ont souscrit les gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI à leur 54^e Assemblée annuelle, tenue à Washington du 28 au 30 septembre. Ils se sont en outre réjouis de la progression de nombreux pays dans la voie de la reprise après les crises de 1997-98 et début 1999, encore que de graves problèmes subsistent dans certains cas.

L'Assemblée annuelle s'est ouverte le 28 septembre sur l'allocation de Mahesh Acharya, Ministre des finances du Népal, qui a présidé les réunions (voir page 312). Ont pris la parole après lui Michel Camdessus, Directeur général du FMI, et James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.



À la séance d'ouverture de l'Assemblée annuelle de 1999 : de gauche à droite, James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, Mahesh Acharya, Président de l'Assemblée annuelle, et Michel Camdessus, Directeur général du FMI.

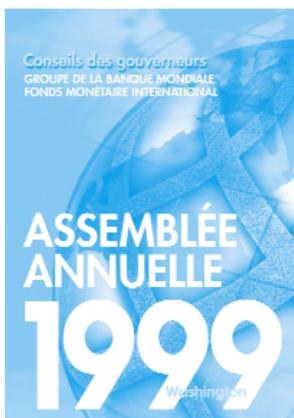
L'éclaircie après la crise

M. Camdessus a souligné que «le redressement est essentiellement le fruit des efforts intenses, de la sagesse et surtout du sens de la coopération de toutes les parties concernées», ajoutant que «face aux nouveaux défis que présente la mondialisation, la réponse est d'abord dans la coopération. La deuxième leçon est le risque permanent, lorsque les perspectives économiques s'améliorent, d'opérer trop lentement les réformes nécessaires. Or l'urgence demeure de mener à bien les réformes décidées.»

Il importe, selon lui, de progresser dans la mise en place d'une «architecture plus sûre, plus robuste et plus

adaptable», dont les piliers sont la prévention des crises, la transparence, la stabilité du secteur financier et la définition de normes internationales qui fondent des marchés financiers internationaux stables, équitables, performants et transparents. Mais, en fin de compte, a-t-il dit, «il s'agit de l'humanité et d'êtres humains». Avec la transformation de la FASR en facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, l'allègement plus profond et plus rapide de la dette d'un plus grand nombre de pays qu'offre la nouvelle Initiative PPTE, l'établissement d'un lien étroit entre l'allègement de la dette et l'accroissement des dépenses consacrées au développement humain, «le FMI est maintenant bien armé pour donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la pauvreté».

Ce thème a été repris par les gouverneurs de banque centrale et ministres des finances des 182 pays membres du FMI, qui ont tous salué les progrès des économies en crise dans la voie de la reprise. Certains d'entre eux ont toutefois évoqué les problèmes



persistants qui continuent, en dépit des avancées, à affecter l'économie russe, ainsi que les récentes menaces d'instabilité économique en Indonésie. Les orateurs ont salué également les progrès du Brésil et des autres pays d'Amérique latine. Les représentants des pays en développement, en particulier, ont noté avec satisfaction les avancées dans le domaine de la dette et souligné la nécessité impérieuse d'aller de l'avant dans la lutte contre la pauvreté dans le monde.



Le Président Clinton à la séance plénière du 29 septembre.

L'action face à l'endettement

Annonçant un engagement important, le Président Clinton a déclaré le 29 septembre, à la séance plénière, qu'il donnait pour directive à son gouvernement de veiller à l'annulation de 100 % de la dette des PPTE envers les États-Unis lorsque ces pays s'engagent à utiliser ces fonds pour financer des besoins humains essentiels. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, a pris par la suite un engagement analogue.

Conformément au dispositif de financement convenu, en cours d'examen par le Conseil d'administration, le FMI vendrait, sur la base des prix du marché, dans des transactions hors marché avec ses pays membres, jusqu'à 14 millions d'onces d'or fin pour financer sa participation. Le reste du produit des ventes sera utilisé à des fins de placement au profit du Fonds fiduciaire FASR-PPTE (page 308). Ce dispositif a été esquissé dans l'Initiative de Cologne sur la dette, que le G-8 a approuvée en juin 1999 (*Bulletin du FMI*, 12 juillet, page 209).

L'Assemblée annuelle de 1999 sur Internet

Outre la version intégrale des discours, communiqués de presse et transcriptions de conférences publiés dans le présent numéro, le FMI a affiché sur son site (www.imf.org) un certain nombre de documents relatifs à l'Assemblée annuelle 1999 (dates indiquées entre parenthèses).

- **Crise financière et restructuration : les leçons de l'Asie** (rapport et transcription de la conférence de presse donnée par Stefan Ingves, Directeur du Département de la monnaie et des changes et par d'autres membres du même département) (25 septembre).
- **Aperçu général : réaménagement de la FASR et de l'Initiative PPTE** (26 septembre).

Consensus dégagé des réunions

«Ces derniers jours ont été vraiment productifs», a déclaré M. Camdessus dans son allocution de clôture (page 329). Faisant le point des réunions, il a rappelé que les gouverneurs se sont montrés «remarquablement unanimes» dans leur évaluation des perspectives actuelles de l'économie mondiale, qu'ils ont «accordé un très large aval» aux efforts déployés face aux crises récentes, et que «l'aménagement de l'Initiative en faveur des PPTE, la mise en place de notre facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et tout ce qui s'ensuit ont donné un nouvel élan vigoureux à la lutte contre la pauvreté».

Il a recensé trois grands thèmes : la détermination à éviter la complaisance, l'importance de l'action et de l'application dans les domaines de la réforme du système monétaire et financier international et de la lutte contre la pauvreté, pour laquelle le partenariat du FMI avec la Banque mondiale est essentiel, et l'obligation pour la communauté internationale et les gouvernements de tenir leurs engagements.

Les séances plénières ont été précédées des réunions du Comité intérimaire, principal organe consultatif du FMI, et du Comité du développement, ainsi que des réunions du G-7 et du G-24.

Le rôle du Comité intérimaire s'affermirait avec l'adoption par le Conseil des gouverneurs du FMI, le 30 septembre, d'un projet de résolution le transformant en Comité monétaire et financier du Conseil des gouverneurs (page 317). Outre le changement de nom, il y a désormais une disposition prévoyant une réunion comparative des suppléants.

Réunion du Comité intérimaire

En sa qualité de président du Comité intérimaire, Gordon Brown a salué l'accord sur l'allègement de la dette, dans lequel il voit la naissance d'une «alliance mondiale contre la pauvreté». À la conférence de presse qu'il a donnée avec M. Camdessus le 26 septembre à l'issue de la réunion du Comité intérimaire, il a déclaré à cet égard que «ceux qui se sont vu accorder les plus grandes richesses du monde se sont unis à ceux qui

- **Déclaration du Directeur général sur les progrès dans le renforcement de l'architecture du système financier international** (26 septembre).
- **Perspectives économiques des pays de l'Europe du Sud-Est après la crise du Kosovo** (27 septembre).
- **Conférence Per Jacobsson de 1999, donnée par Willem F. Duisenberg sur le thème de l'intégration européenne passée et future, vue par une banque centrale** (27 septembre)
- **L'Initiative PPTE : rapport d'étape** (28 septembre).
- **Conférence de presse sur le financement par le FMI de l'allègement de la dette**, donnée le 27 septembre par Benedicte Christensen (Département de la trésorerie) et Anthony R. Boote (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) (29 septembre).



Eduardo Aninat (à droite), Ministre des finances du Chili et nouveau Directeur général adjoint du FMI, s'entretient avec Michael Moore (à gauche), Directeur général de l'OMC, et Juan Somavia, Directeur général de l'OIT.

croulent sous le poids de la dette et de la misère les plus grandes du monde» (page 315).

L'importance accrue accordée à l'action dans ce domaine s'est reflétée dans la première réunion conjointe du Comité intérimaire et du Comité du développement, tenue elle aussi le 26 septembre. Cette réunion conjointe, a dit M. Brown, «symbolise la coopération et l'attachement de tous les pays et institutions au renforcement de l'Initiative PPTE, qui assurera un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette d'un plus grand nombre de pays, avec pour objectif fondamental de réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde». La réunion conjointe marque, selon lui, une avancée dans trois domaines : les réformes visant à assurer un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette d'un plus grand nombre de pays; une action davantage axée sur la réduction de la pauvreté; et le consensus sur le financement de la participation du FMI à l'Initiative par la vente d'une partie de son or dans des transactions hors marché avec ses pays membres (page 314).

Dans son communiqué (page 317), le Comité note avec satisfaction l'amélioration de la situation économique et financière mondiale depuis le début de l'année;

- constate que la reprise s'installe dans les pays d'Asie touchés par la crise, mais qu'il faut poursuivre les efforts engagés dans le secteur financier et accélérer la restructuration des entreprises;

- souligne l'urgente nécessité de nouvelles avancées dans les réformes en Russie;

- prend note de la nécessité d'affermir les efforts d'ajustement et de réforme dans bon nombre de pays d'Amérique latine;

- note que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique qui ont bénéficié du redressement des prix du pétrole sont à nouveau en situation d'accélérer leurs progrès dans l'assainissement des finances publiques et la diversification de leur économie; et

- engage les pays lourdement endettés d'Afrique subsaharienne à tirer pleinement de l'occasion offerte par

l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée pour intensifier et accélérer les réformes.

En ce qui concerne les pays industrialisés, le Comité note qu'un raffermissement durable de la demande en Europe et au Japon, combiné à une croissance à moyen terme conforme au potentiel aux États-Unis, assurerait une croissance mieux équilibrée parmi les pays de ce groupe. Il appelle à la poursuite des efforts engagés pour renforcer le système bancaire et stimuler la restructuration des entreprises au Japon, ainsi qu'à de nouveaux efforts de rééquilibrage budgétaire et de réforme structurelle en Europe.

Le Comité souligne l'importance de marchés ouverts et compétitifs, qui sont des éléments essentiels des efforts pour soutenir la croissance et assurer la stabilité de l'économie mondiale. Le lancement du prochain cycle de négociations commerciales à la réunion de l'OMC, en novembre 1999, à Seattle (Washington) offrira l'occasion de nouveaux progrès en ce sens.

Réduction de la pauvreté

Le Comité a souscrit à la proposition de remplacement de la FASR par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui vise à faire de la lutte contre la pauvreté dans les pays membres à faible revenu un élément plus explicite d'une nouvelle stratégie économique axée sur la croissance. Dans le cadre de cette nouvelle approche

- un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sera préparé par chaque pays, avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, et servira à orienter la conception des programmes;

- des programmes sociaux et sectoriels visant à réduire la pauvreté seront pris pleinement en considération lors de la formulation de politiques économiques axées sur la croissance;

- la bonne gestion des affaires publiques, grâce à une plus grande transparence, à des procédures de suivi efficaces, à des initiatives anticorruption, à la responsabilisation et à la participation de tous les secteurs de la société, recevra une attention accrue;

- les mesures de réforme fondamentales qui sont essentielles pour atteindre les objectifs sociaux des gouvernements seront prioritaires.

Le Comité salue l'accord sur le financement de la participation du FMI à l'Initiative PPTE et la poursuite des opérations de prêts concessionnels du FMI à l'appui de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans les pays membres à faible revenu. Il estime que les transactions hors marché que le FMI envisage d'effectuer à



Mohammad Zuhibi (à gauche), Ministre des finances de l'Autorité palestinienne, serre la main à Jacob Frenkel, Gouverneur de la Banque d'Israël.

hauteur de 14 millions d'onces d'or fin constitueront une opération à caractère hautement exceptionnel qui fait partie d'un montage plus large devant permettre au FMI de contribuer à résoudre les problèmes d'endettement des PPTE en cette fin de millénaire.

Architecture financière

Le Comité salue les progrès réalisés dans la mise en place et le suivi de normes cruciales pour le système moné-



Hilde Frafjord Johnson (à gauche), Ministre du développement international et des droits de l'homme de la Norvège, s'entretient avec Marianne Jelved, Ministre des affaires économiques du Danemark.

taire et financier international. En particulier, il adopte le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des politiques monétaire et financière : déclaration de principes, établi par les services du FMI.

Le Comité réaffirme l'importance d'une plus grande transparence du processus d'élaboration de la politique économique. Il accueille avec satisfaction la large diffusion des NIP et de nombreux autres documents et rapports, la décision prise par 46 pays de participer au programme-pilote de diffusion des rapports au titre de l'article IV, et la décision de principe de publier les lettres d'intention, les mémorandums de politique économique et financière et les documents-cadres de politique économique.

Le Comité fait observer que les implications de la corruption et du blanchiment d'argent soulèvent des ques-

tions importantes quant à la crédibilité des programmes du FMI, et il appelle celui-ci à examiner ses procédures et méthodes de contrôle pour déterminer comment renforcer les garde-fous lorsque ses ressources sont en jeu et à lui faire rapport à sa prochaine réunion, fixée au 16 avril 2000. Le Comité considère que le renforcement de la gestion des affaires publiques au plan national comme international est essentiel.

Le Comité prend bonne note des nouvelles mesures adoptées en vue d'assurer une plus grande transparence, notamment des progrès accomplis dans la réforme du secteur financier et la restructuration du système bancaire dans le cadre de la surveillance, des récentes évaluations externes de la surveillance du FMI, ainsi que de ses activités de recherche (*Bulletin du FMI*, 4 octobre, page 303), de la poursuite des efforts engagés pour associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières, et des récents travaux du FMI sur le rythme et l'enchaînement approprié de la libéralisation des mouvements de capitaux. Il encourage tous les pays membres à mettre en place des plans de secours pour le passage au nouveau millénaire et approuve la décision prise par le Conseil d'administration de créer une nouvelle facilité temporaire pour venir en aide aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements liés au bogue de l'an 2000 (page 335).

Comité du développement

L'Initiative PPTE figurait également parmi les grands sujets de préoccupation du Comité du développement, qui s'est réuni sous la présidence de Tarrin Nimmanahaeminda, Ministre des finances de la Thaïlande.

Dans son communiqué (page 326), le Comité du développement approuve les modalités de renforcement de l'Initiative PPTE et se prononce en faveur d'un abaissement des seuils de soutenabilité, d'allègements plus rapides par l'apport d'une aide intérimaire, de l'introduction de dates flottantes pour la fin du processus, qui auront pour effet d'axer l'évaluation sur les résultats positifs obtenus par les pays, et non sur le temps qu'il a mis pour y parvenir, et, partant, de l'augmentation du nombre des pays admissibles à un allègement de la dette. ■

Ventes d'or hors marché pour financer l'allègement de la dette

Le 30 septembre dernier, le FMI a annoncé qu'il envisageait de vendre une partie de son or dans le cadre d'une opération unique relevant d'un montage financier plus large. Voici le texte du communiqué de presse n° 99/47, qui est d'ailleurs affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Le Conseil d'administration du FMI envisage de vendre jusqu'à 14 millions d'onces d'or fin dans des transactions hors marché. Le FMI vendra de l'or, sur la base des prix du marché, à la banque centrale des pays membres qui ont des remboursements à faire en sa faveur, sous réserve que celle-ci utilise cet or pour effectuer lesdits remboursements. Ces transactions per-

mettront au FMI de placer au Compte des ressources générales une fraction du produit des ventes équivalant à 35 DTS l'once, et de verser le solde au Compte de versements spécial en vue de son placement au bénéfice du Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

Conformément au projet de résolution adopté par le Conseil des gouverneurs le 30 septembre, «les transactions hors marché, à concurrence de 14 millions d'onces d'or fin, que le FMI envisage de réaliser constitueront une opération unique à caractère hautement exceptionnel qui fait partie d'un montage plus large devant permettre au FMI de contribuer à résoudre les problèmes d'endettement des PPTE en cette fin de millénaire et de poursuivre ses concours concessionnels à l'appui des efforts déployés par les pays pour atteindre un rythme de croissance soutenu et faire reculer la pauvreté».

Deux maîtres mots : coopération et action

Voici des extraits de l'allocution d'ouverture prononcée le 28 septembre à Washington par Michel Camdessus, Directeur général du FMI, devant le Conseil des gouverneurs de l'institution. Le texte intégral est affiché sur le site du FMI.

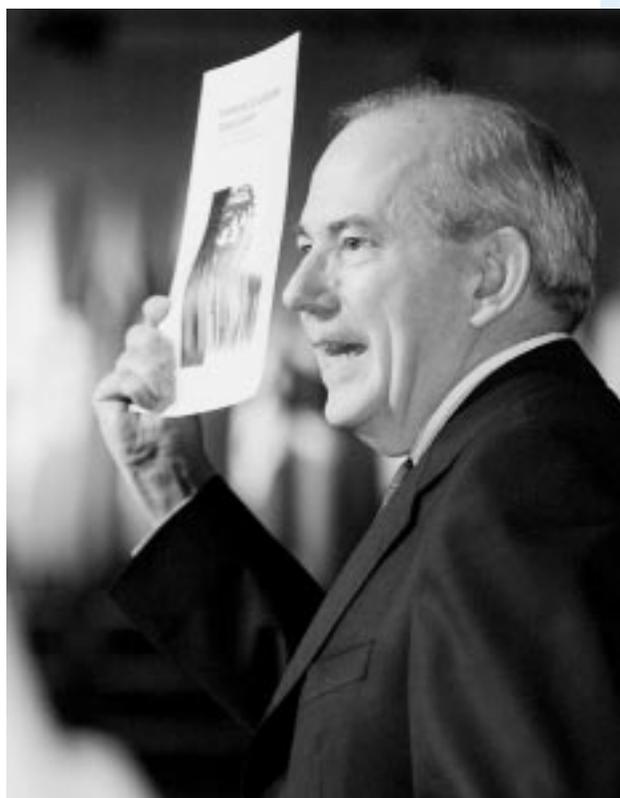
L'économie mondiale sort d'une grande épreuve : nous avons vécu pendant un temps la crise économique la plus dangereuse, la plus étendue, la plus cruelle que notre monde ait connue depuis la fondation de nos institutions. Son coût humain a été immense et il nous faudra peut-être encore quelques années pour en panser toutes les plaies. Souvenez-vous de notre anxiété, ici même il y a un an, alors que la crise se répercutait encore d'un pays à l'autre. Maintenant, la tempête s'atténue; l'horizon s'éclaire, même si certains risques subsistent. Plusieurs pays qui se trouvaient plongés dans la crise — Corée, Thaïlande, Philippines, Brésil et d'autres — remontent la pente. Ce redressement est essentiellement le fruit des efforts intenses, de la sagesse et surtout du sens de la coopération de toutes les parties concernées.

De toute évidence, c'est la principale leçon de cette crise : face aux nouveaux défis que présente la mondialisation, la réponse est d'abord dans la coopération. La deuxième leçon est le risque permanent, lorsque les perspectives économiques s'améliorent, d'opérer trop lentement les réformes nécessaires. Or, l'urgence demeure de mener à bien les réformes décidées. Permettez-moi donc de limiter mes remarques aujourd'hui aux deux domaines où j'estime urgent d'agir, et rapidement : premièrement, la réforme du système monétaire et financier international et, deuxièmement, les efforts dans la lutte contre la pauvreté et pour humaniser la mondialisation.

Des progrès en Russie et Indonésie

Mais tout d'abord, quelques remarques au sujet des programmes du FMI avec deux de nos grands pays membres : la Russie et l'Indonésie. En Russie, l'économie se redresse et le programme lancé en juillet est sur la bonne voie. Nous nous attendons, au fur et à mesure de son déroulement, à voir la Russie progresser à la fois sur le front des réformes structurelles et sur celui de la gestion des affaires publiques. Il ne faut pas perdre de vue les progrès bien réels accomplis en sept ans d'efforts sans relâche pour aider la Russie dans son cheminement vers l'économie de marché. N'oublions pas non plus sa décision fondamentale, sur laquelle la Russie n'est pas revenue, de chercher à se doter d'une économie de marché moderne et de s'intégrer dans la communauté internationale.

Au milieu des troubles qui secouaient l'Indonésie, le gouvernement est parvenu à remettre l'économie sur les rails. La stabilité économique a elle-même permis l'organisation des élections les plus libres que l'Indonésie ait jamais connues. Aujourd'hui, ces accomplissements sont



Lors de son allocution d'ouverture, Michel Camdessus, Directeur général du FMI, brandit la Déclaration sur le partenariat pour une expansion durable de l'économie mondiale, qui fait partie du communiqué de 1996 du Comité intérimaire.

menacés. Mais nous devons être prêts à reprendre notre assistance dès que les ombres qui pèsent sur le programme seront dissipées. Nous continuerons de travailler avec le prochain gouvernement indonésien pour aider ce pays à réaliser son immense potentiel, de même que nous serons prêts, le jour venu, à contribuer à la reconstruction et au développement durable du Timor oriental.

Réforme monétaire et financière

Premièrement, l'architecture. Les travaux progressent. Le communiqué du Comité intérimaire énumère une panoplie impressionnante de mesures importantes. Elles sont axées sur la prévention, sur la transparence, sur la stabilité du secteur financier et sur la définition de normes internationales qui fondent des marchés financiers internationaux stables, équitables, performants et transparents. Un important pas en avant est l'adoption par le Comité intérimaire du Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière. De nouvelles facilités ont été créées : les lignes de crédit préventives et la facilité de l'an 2000.

Premièrement, au sujet du *champ et des axes principaux de la surveillance*. Plusieurs aspects sont incontournables :

- la surveillance tient une place centrale dans le travail du FMI;
- elle a priorité, dans l'affectation de nos ressources humaines et budgétaires, car seul le FMI remplit cette mission;

- elle prend une importance croissante, dans un nouvel environnement, où il est essentiel de détecter au plus tôt les problèmes qui surgissent;

- elle doit être centrée sur les questions qui sont traditionnellement du ressort du FMI — stabilité monétaire, viabilité de la balance des paiements et politique économique axée sur la croissance.

Mais des facteurs majeurs de déstabilisation et de bouleversement peuvent apparaître partout. Pour faire face à ces risques, il faut des systèmes bancaires et financiers solides; une gestion publique saine, transparente et participative; des relations d'indépendance entre les gouvernements, les banques et les entreprises; et une politique sociale d'accompagnement. Comment et dans quelle mesure intégrer ces éléments dans notre surveillance, et comment coopérer avec les nombreux autres organismes? Comment pouvons-nous éviter d'accroître encore la charge de travail de nos services, déjà surmenés? Et, enfin, comment pouvons-nous procéder au suivi et à la mise en œuvre des normes, en particulier lorsqu'elles se situent en dehors de notre mission traditionnelle?

Nous devons approfondir ces questions. Pour une grande part, notre réponse dépendra des dispositifs que nous mettrons en place avec d'autres organismes pour répartir les tâches de diffusion et de suivi des normes qui ne relèvent pas des domaines de compétence du FMI.

Sept engagements pour un développement durable

- **Lutte contre la pauvreté extrême**

Réduire de moitié au moins le nombre des habitants des pays en développement vivant dans la misère, d'ici 2015.

- **Instruction primaire universelle**

Assurer l'enseignement primaire universelle, dans tous les pays, d'ici 2015.

- **Égalité des sexes**

Faire progresser l'égalité des sexes et la promotion de la femme en supprimant, d'ici 2005, la disparité entre garçons et filles au regard de l'enseignement primaire et secondaire.

- **Mortalité à la naissance et infantile**

Réduire des deux tiers par rapport au niveau de 1990 la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans dans chaque pays en développement, d'ici 2015.

- **Mortalité maternelle**

Réduire des trois quarts la mortalité maternelle entre 1990 et 2015.

- **Hygiène reproductive**

Assurer l'accès aux services d'hygiène reproductive, par l'intermédiaire du système de santé primaire, à tous les individus en âge de se reproduire, à l'horizon 2015.

- **Environnement**

Mettre en place d'ici 2005 dans tous les pays une stratégie nationale de développement durable, de manière à inverser la tendance à la destruction des ressources écologiques, au plan national et au plan mondial, d'ici 2015.

Deuxième question : comment associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises? Le flux et le reflux des capitaux privés peuvent et doivent être restreints en établissant des relations stables entre les créanciers et leurs clients souverains, et entre la communauté financière et le secteur officiel. La participation du secteur privé est une question de nécessité pratique, puisque les capitaux privés continueront de tenir un rôle de plus en plus important dans le financement des économies de marché émergentes et des pays en développement. Mais il est évident aussi qu'il peut y avoir des crises où une coopération plus étroite serait un avantage. À la lumière des cas concrets observés récemment, nous devons définir un ensemble de principes pour nous aider à résoudre les crises à un coût moindre que dans le passé. Après quoi, il restera important, pour la protection des créanciers aussi bien que des débiteurs, de s'assurer que, dans les situations extrêmes, les pays puissent disposer d'un délai suffisant pour rechercher une solution ordonnée avec leurs créanciers. L'une des solutions consisterait à créer un mécanisme permettant de suspendre temporairement les procédures judiciaires; cela pourrait se faire moyennant un amendement ou une interprétation idoine de l'article VIII 2 b) des Statuts.

Troisième grand débat, celui qui a trait aux mérites respectifs de la libéralisation à tout crin des mouvements de capitaux et aux vertus illusoire du contrôle des changes. Nous pouvons parvenir à un consensus sur les moyens d'opérer la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux; dans le monde actuel, caractérisé par l'extrême instabilité des mouvements de capitaux, ce consensus est particulièrement important. Nous avons sur ce point deux idées-forces à faire passer : la première est qu'à longue échéance la libre circulation des capitaux est une bonne chose pour le développement de l'économie mondiale. La deuxième est que le processus de libéralisation doit être ordonné et adapté aux circonstances particulières de chaque pays. Nous avons proposé une démarche graduelle, pays par pays, qui traduit notre souci de concilier ces deux objectifs et prend explicitement en compte la grande diversité des situations de nos pays membres.

Quatrièmement, la question des régimes des changes. Nous savons fort bien que les problèmes de «l'économie de casino» tiennent pour une large part à la nature des régimes de changes et aux carences de la coopération internationale dans ce domaine. Nous avons constaté les effets d'imperfections dans la nature des systèmes de change ou dans la gestion des taux de change, qui déclenchent ou amplifient les crises, le rôle majeur qu'elles tiennent dans la propagation de crises nationales d'un pays à l'autre. Et nous savons bien aussi quelle influence l'instabilité des taux de change peut avoir sur le comportement, qui semble parfois tout à fait irrationnel, des marchés. Pour l'heure, la diversité de régimes des changes va persister, mais la mobilité accrue des capitaux a rendu plus difficile le maintien de taux de change fixes. Tout en étudiant comment améliorer la stabilité des changes, nous pouvons être encouragés,

- par la prise de conscience générale du rôle essentiel de la stabilité et de la solidité des fondamentaux économiques; et

- par la réussite remarquable de l'introduction de l'euro, qui pourrait devenir l'un des piliers d'un système multipolaire ordonné.

La mondialisation à visage humain

Pour un système financier solide, il faut des instruments sophistiqués, des normes et des marchés fonctionnant harmonieusement, mais, en fin de compte, il s'agit de l'humanité et d'êtres humains. Le FMI a pour tâche, ardue, exigeante d'essayer, bien qu'il ne soit pas une institution de développement, d'aider les gouvernements à répondre aux cris de désespoir des pauvres.

Mais cela n'a rien de nouveau pour vous : la politique sociale est un élément central des budgets publics et des programmes d'aide des donateurs, et figure en bonne place dans les communiqués internationaux. Pour le FMI non plus, ces questions ne sont pas nouvelles. Depuis de nombreuses années, les programmes qu'il appuie intègrent explicitement le social. Ces dix dernières années, dans la plupart des pays où des programmes soutenus par le FMI ont été mis en œuvre, les dépenses d'éducation et de santé par habitant ont sensiblement augmenté en termes réels. Et dans le même temps, les grands indicateurs sociaux se sont améliorés. Mais la voix des pauvres à travers le monde nous rappelle sans ambiguïté que ce n'est pas suffisant.

Notre combat contre la pauvreté a une double dimension : nationale et internationale. La première restera prédominante. Les pays pauvres eux-mêmes ont besoin d'une croissance de haute qualité. Nous pouvons tirer les leçons des accomplissements de nombreux pays d'Afrique qui, avec l'appui des programmes soutenus par le FMI, ont commencé à inverser la tendance observée durant quinze tristes années de repli du revenu réel par habitant, de forte inflation et de déséquilibres extérieurs. Les ingrédients, nous les connaissons : un environnement macroéconomique stable; une économie de marché ouverte et efficiente; un cadre propice à l'investissement privé; plus de transparence; un secteur financier solide et des institutions économiques robustes. Et bien sûr une bonne gestion des affaires publiques, avec tout ce que cela implique : en particulier, le respect de l'état de droit et l'existence d'un appareil judiciaire indépendant respectueux du droit de propriété, qui veille à l'exécution des contrats et qui protège les droits fondamentaux des citoyens.

Il y a une relation cruciale entre la croissance et le développement social. Les politiques sociales vigoureuses qui s'attaquent aux racines du mal forment la base d'une croissance soutenue. C'est pourquoi nous devons viser à éradiquer la pauvreté. Pour cela, le concours de la communauté internationale est indispensable.

L'élément central sera la transformation de la FASR en une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, afin d'y intégrer les leçons de plus de dix ans

d'expérience, un plus haut degré de coopération avec la Banque mondiale, de nouvelles mesures de réduction de la dette et, surtout, un lien explicite avec la lutte contre la pauvreté. L'un des axes de cette démarche est l'élaboration par les pays eux-mêmes d'une politique globale de croissance visant à réduire la pauvreté.

Avec l'intégration d'objectifs sociaux au cœur de nos programmes — allègement de la dette plus profond, plus rapide et au profit d'un plus grand nombre de pays, offert par la nouvelle Initiative PPTE; lien étroit établi entre l'allègement de la dette et l'accroissement des dépenses consacrées au développement humain; le tout couronné par l'adoption des principes fondamentaux de la nouvelle facilité —, le FMI est maintenant bien armé pour donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la pauvreté.

Mais il y a un tribut à payer en échange de la réduction de la dette. Et pour le FMI, il est élevé. Il nous a fallu mener des négociations exhaustives, épuisantes en fait, pour convaincre les pays de contribuer à cet effort d'une manière ou d'une autre. Pour leurs contributions, je tiens à les remercier tous — plus de 90 pays, dont la grande majorité sont des pays en développement ou en transition, y compris plusieurs pays qui ont utilisé les ressources de la FASR eux-mêmes. En ce qui concerne le FMI lui-même, nous avons accepté de presque tripler, de 5 millions d'onces à non moins de 14 millions d'onces, la quantité d'or que nous allons utiliser pour obtenir, par des transactions hors marché, le montant nécessaire pour boucler notre contribution.

Il faut faire plus encore pour que cette stratégie d'éradication de la pauvreté soit crédible. Il importe notamment de stimuler les échanges aussi bien que l'aide et, à cet effet, les pays industrialisés doivent s'efforcer davantage d'ouvrir leurs économies à toutes les exportations des pays les plus pauvres. Mais il est non moins crucial d'inverser la tendance à la baisse de l'aide au développement.

Conférence après conférence, nous avons pris des engagements solennels de promouvoir le développement humain. Il est impératif aujourd'hui de mettre en place les financements nécessaires. Souvenez-vous de la déclaration de Copenhague, où nous avons tous promis de réduire de moitié le nombre des habitants de la planète vivant dans la misère d'ici 2015.

Enfin, nous ne pouvons oublier les appels à l'aide répétés pour soulager la situation des pays sortant d'un conflit et le fait que, dans de nombreux pays, de bonnes politiques économiques n'ont pas survécu à la résurgence des conflits armés. Nous continuerons de réagir face à ces situations tragiques, mais nous devons être plus volontaristes. C'est pourquoi les initiatives de paix sont essentielles.

Au fil des deux dernières années, nous sommes fiers d'avoir travaillé avec vous et d'avoir appris avec vous; nous avons partagé votre affliction devant les difficultés de vos populations et nous nous sommes réjouis lorsque, avec notre appui, vos politiques économiques ont commencé à porter leurs fruits. Après tous ces efforts, l'heure n'est pas à la célébration, mais bien à l'action. ■



La prévention des crises est une dimension essentielle de la lutte contre la pauvreté

Voici un résumé du discours d'ouverture prononcé le 28 septembre par le Président de l'Assemblée annuelle, Mahesh Acharya, Gouverneur pour le Népal.

Des millions et des millions de personnes dans le monde comptent sur nous pour leur fournir des conseils en matière de financement et de développement, a dit M. Acharya, qui s'est concentré sur deux des grands défis à relever : tirer les enseignements des crises récentes et répondre aux besoins pressants des pays membres les plus défavorisés.

Il y a deux ans, la crise financière éclatait en Asie de l'Est. M. Acharya a loué la Banque mondiale et le FMI pour leur action à l'appui de l'effort de réforme des pays touchés, dont certains ont commencé à se relever. Mais l'onde de choc continue à se faire sentir dans plusieurs pays, révélant des déficiences dans les secteurs public et financier, et dans celui des entreprises, et soulignant la nécessité de protéger les groupes pauvres et vulnérables. Les flux nets à long terme, de sources privées ou officielles, vers les pays en développement sont en baisse, et le transfert de ressources doit rester parmi les grandes préoccupations de la communauté internationale.

Les enjeux planétaires

Depuis l'Assemblée annuelle précédente, les perspectives de l'économie mondiale se sont améliorées, mais la vigilance reste de mise. Les pays n'ont pas tous réalisé une croissance suffisante pour réduire la pauvreté, et un grand nombre d'entre eux n'ont pu améliorer la répartition des revenus. «Nous devons faire en sorte que chacun de nos pays puisse tirer parti de la mondialisation en s'intégrant, selon un processus ordonné, à l'économie mondiale.» Il faut à cet égard que les pays en développement participent pleinement à tout nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

La croissance de la production mondiale devrait s'affermir quelque peu l'an prochain, mais le rythme de progression est inégal parmi les grands pays industrialisés. L'expansion de l'économie mondiale ne se poursuivra pas sans un rééquilibrage sensible de la croissance et une correction des graves déséquilibres extérieurs actuels. Pour soutenir la reprise des économies touchées par la crise et rendre tous les pays en développement moins vulnérables aux chocs extérieurs, il est primordial que l'effort de réforme structurelle ne se relâche pas. Il faut ainsi mettre l'accent sur

une croissance de qualité et généralisée pour assurer que toutes les couches de la société tirent profit des programmes de réforme.

Renforcement de l'architecture

L'objectif ultime de l'effort de renforcement de l'architecture doit être de préserver les niveaux de vie dans le monde entier par la prévention des crises. Deux initiatives méritent d'être soulignées : la création des lignes de crédit préventives et celle d'une facilité temporaire à l'intention des pays membres qui font face à des problèmes de balance des paiements liés au bogue de l'an 2000. Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la transparence et dans l'élaboration, la diffusion et l'adoption de normes universellement acceptées pour les transactions économiques et financières ou les activités des entreprises. Ont aussi avancé les travaux visant à renforcer le secteur financier et à associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises.

La lutte contre la pauvreté et ses enjeux

Sur le plan mondial, les progrès dans la réduction de la pauvreté ne sont pas satisfaisants, en dépit de l'amélioration des indicateurs sociaux. Le nombre de pauvres est en recrudescence en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie centrale, surtout dans les régions les plus durement touchées par les crises ou les conflits. Les décideurs doivent repenser leurs stratégies s'ils ne veulent pas précipiter, par mégarde, les plus démunis dans une misère durable en déclenchant une contraction des investissements dans l'éducation et la santé.

Assistance financière aux pays en développement

Des centaines de millions de pauvres vivent dans des pays où une dette écrasante entrave la réduction durable de la pauvreté. L'Initiative PPTE a déjà donné des résultats positifs, mais l'expérience et les événements récents ont exposé la vulnérabilité de maints pays pauvres très endettés aux chocs exogènes. Il est de notre devoir de renforcer et d'élargir ce programme afin d'accorder un allègement de la dette plus rapide et plus substantiel à un plus grand nombre de pays. L'allègement de la dette doit compléter, et non remplacer, l'aide au développement. Il doit faire partie intégrante des efforts visant à aider les pays à accélérer leur croissance et à réduire la pauvreté. Il importe que les ressources qui ne sont plus destinées au service de la dette soient affectées au développement du secteur social. M. Acharya appelle à alléger le fardeau de la dette des pays pauvres non admissibles à l'Initiative en faveur des PPTE.



M. Acharya :
«Nous devons faire en sorte que chacun de nos pays puisse tirer parti de la mondialisation.»

Allocution d'ouverture du Président de la Banque mondiale . . .

Une coalition internationale pour une nouvelle architecture du développement international

Voici un résumé de l'allocution d'ouverture prononcée le 28 septembre à Washington par James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale. Le texte intégral est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Évoquant l'Assemblée annuelle de l'an dernier, qui s'est déroulée dans un climat de crise financière et humaine, M. Wolfensohn a déclaré que, s'il est tentant de se laisser reconforter par l'idée que la crise financière appartient au passé, «pour des millions d'êtres humains, l'autre crise est encore une réalité». À l'aube du nouveau



M. Wolfensohn : «Il faut qu'à la nouvelle architecture financière mondiale fasse pendant une nouvelle architecture du développement international.»

millénaire, le monde qui s'offre à nous présente un tableau contrasté : c'est un monde où l'espérance de vie a progressé davantage en 40 ans que durant les 4.000 années précédentes, où la révolution des communications promet de donner à tous l'accès au savoir, où une mentalité démocratique a ouvert pour beaucoup de nouveaux horizons, et où 5,7 milliards d'individus vivent dans une économie de marché. Mais si nous regardons de plus près, nous verrons autre chose : le revenu par habitant va plafonner ou reculer cette année dans la plupart des régions; dans les pays en développement, excepté la Chine, les pauvres sont plus nombreux aujourd'hui qu'il y a dix ans; trop d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'eau salubre; les forêts disparaissent au rythme de deux hectares toutes les cinq secondes; et il existe plus de 33 millions de cas de sida. La crise n'est pas terminée. Il faut passer à l'action.

Une nouvelle stratégie de développement

Qu'avons-nous appris sur le développement? Que le développement est possible, mais pas inévitable; que la croissance est nécessaire, mais pas suffisante pour assurer le recul de la pauvreté; que nous devons placer la pauvreté au premier rang et au centre de nos préoccupations; et que le développement suppose une prise en

charge et une participation à l'échelon local. Consciente du besoin d'une meilleure coordination, la Banque mondiale a lancé cette année le Cadre de développement intégré (CDI). Son objectif est de prendre en compte à la fois les aspects structurels et sociaux du développement et ses dimensions macroéconomiques et financières afin de parvenir à une approche plus équilibrée et bien plus efficace. Il s'agit d'un processus qui nous permet de «poursuivre les objectifs du développement à long terme en mettant l'accent sur les résultats et en plaçant les pays aux commandes, en collaboration avec la communauté du développement au sens large».

Ces douze derniers mois, il est devenu manifeste qu'une mauvaise gestion des affaires publiques (corruption, crime, absence de responsabilité et de transparence) est le principal obstacle au développement et au recul de la pauvreté. Si la gestion des affaires publiques est déficiente, des pays et des peuples entiers risquent de se trouver marginalisés sur le plan économique, car il n'y aura pas d'avancées en matière d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau, d'énergie ou de développement rural et urbain.

Que faudra-t-il faire? Il faudra surtout un véritable engagement des leaders de tous les pays, la volonté de réformer les systèmes de gouvernement, les réglementations et les institutions, de solides institutions locales qui rapprochent l'administration des pauvres et, enfin, il faudra mettre les populations à même de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres programmes,

L'architecture du développement international

Nous savons que les pays dépendent les uns des autres, qu'ils ne sont plus seuls maîtres de leur destinée. En conséquence, «il nous faut des règles mondiales et un comportement mondial. Il faut qu'à la nouvelle architecture financière mondiale fasse pendant une nouvelle architecture du développement international», dans laquelle chacun est responsable de l'équité sur terre, seul gage de paix. Cette nouvelle architecture du développement est le résultat d'une coalition en faveur du changement, que nous devons former avec le secteur privé pour promouvoir l'investissement, la création d'emplois, le transfert de technologie et de compétences, et la responsabilité sociale; avec la société civile et les communautés locales pour mobiliser le soutien à la base en faveur de la santé, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté; avec les gouvernements pour les aider à prendre en charge leurs propres programmes de développement, avec la participation de leurs citoyens. «Je me porte garant devant vous», a conclu M. Wolfensohn, «de notre volonté de coopérer avec tous nos partenaires à l'édification de ces coalitions aux fins de la mise en place de la nouvelle architecture du développement.»

Accord sur un allègement de la dette plus large et plus généreux

Voici des extraits de la déclaration faite par les Présidents du Comité intérimaire et du Comité du développement à l'issue de la réunion conjointe des deux Comités, tenue le 26 septembre à Washington. Le texte intégral de la déclaration est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Les ministres siégeant au Comité du développement et au Comité intérimaire se sont réunis pour la première fois ce matin afin d'examiner le renforcement de l'Initiative PPTE qui assurera un allègement de dette plus rapide, plus large et plus important ayant pour principal objet de faire reculer la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde.

Nous approuvons les dispositions de renforcement et de réforme de l'Initiative PPTE proposées pour les pays qui appliquent des politiques avisées et sont résolus à entreprendre des réformes. Nous sommes en faveur : d'un abaissement des seuils de soutenabilité de la dette;

la pauvreté et l'allègement de la dette que vise l'Initiative PPTE. Nous approuvons aussi les propositions avancées pour élargir à tous les programmes appuyés par l'IDA et le FMI l'approche conférant une priorité accrue à la lutte contre la pauvreté.

Nous sommes convenus que les Stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être conduites par le pays, et être conçues de manière transparente en concertation avec la société civile, les principaux bailleurs de fonds et les banques régionales de développement. Elles doivent avoir un lien indiscutable avec les objectifs du développement adoptés au plan international, et être assorties d'indicateurs mesurables qui permettent de suivre les progrès réalisés. Ces stratégies serviront de base à toutes les opérations de prêt de l'IDA et du FMI en faveur des pays à faible revenu et garantiront ainsi l'unité d'action des institutions dans ces domaines. Nous encourageons également les banques régionales de développement et les bailleurs de fonds à orienter leur appui en fonction de ces Stratégies de lutte contre la pauvreté.

Nous tenons à réaffirmer combien il est important de mettre en œuvre l'Initiative PPTE renforcée dans le respect des principes qui président à l'Initiative depuis son lancement, à savoir notamment : i) le principe d'additionnalité de l'allègement fourni; ii) la préservation de l'intégrité financière des institutions financières multilatérales; et iii) l'importance d'un partage large et équitable des coûts. Nous nous accordons à penser que le financement nécessaire à l'allègement de la dette ne doit pas compromettre les financements fournis par des guichets concessionnels tels que l'IDA.

Nous sommes sensibles aux nombreuses contributions à l'Initiative PPTE qui ont été faites jusqu'ici, ainsi qu'aux efforts déployés par les institutions multilatérales de développement pour financer l'Initiative sur leurs ressources propres. Nous nous félicitons en outre que le Club de Paris ait convenu, dans le cadre du dispositif renforcé, de porter l'allègement de dette consenti à 90 % ou plus en VAN, le cas échéant, pour les créances commerciales, et ait accepté des allègements additionnels des créances d'APD pouvant aller jusqu'à une annulation complète, sur une base bilatérale.

Les ministres reconnaissent qu'il faudra un surcroît d'appui bilatéral pour financer l'Initiative renforcée. Ces dispositions de financement devront être étudiées dans le cadre des réunions du Comité du développement et du Comité intérimaire. Les déclarations de bonne volonté et d'appui que nous avons entendues nous assurent de l'existence de la volonté politique et de la détermination qui permettront d'engager l'Initiative renforcée dès la fin de ces Assemblées, pour que les pays admissibles puissent recevoir le surcroît d'allègement prévu par ce nouveau dispositif de lutte contre la pauvreté. ■



À la première réunion conjointe des Comités intérimaire et du développement, José Angel Gurría Trevino (à gauche), Secrétaire aux finances et au crédit public du Mexique, s'entretient avec Gordon Brown (au centre), Président du Comité intérimaire, et Tarrin Nimmanahaeminda, Président du Comité du développement.

d'allègements plus rapides; d'une réorientation de l'Initiative sur la volonté de réduire la pauvreté et sur l'obtention de résultats positifs à cet égard; et de l'augmentation du nombre des pays qui devraient pouvoir prétendre à un allègement de dette.

Nous estimons que l'allègement de dette doit absolument conduire à un recul de la pauvreté, tout en reconnaissant qu'il n'y suffira pas. Nous approuvons donc le dispositif proposé par la Banque et le FMI pour renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la résorption de la pauvreté. À cet égard, nous saluons la proposition d'élaboration par les autorités nationales, en étroite collaboration avec les services des deux institutions, de Stratégies de lutte contre la pauvreté. Il faut concevoir des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui stimulent la croissance et contribuent à résorber la pauvreté. Nous insistons sur le rôle crucial que doit jouer une bonne gestion des affaires publiques dans la réduction de

Tous les pays s'engagent à donner rapidement corps à l'Initiative renforcée

Voici des extraits de la conférence de presse donnée le 26 septembre à Washington par Gordon Brown, Président du Comité intérimaire, et Michel Camdessus, Directeur général du FMI. Pour la transcription intégrale, se reporter au site du FMI (www.imf.org).

M. BROWN : Je voudrais retracer pour vous les conclusions de la réunion conjointe tenue ce matin par le Comité intérimaire et le Comité du développement, ainsi que celles de la réunion du Comité intérimaire qui vient de s'achever. Je pense que la réunion conjointe symbolise la coopération et l'attachement de tous les pays et institutions au renforcement de l'Initiative PPTE, qui assurera un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette d'un plus grand nombre de pays, avec pour objectif fondamental de réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde.

Comme l'indique notre communiqué [page 317], nous avons parlé de la situation économique et financière mondiale et noté avec satisfaction son amélioration sensible depuis le début de l'année. Dans le cas des grands pays industrialisés, le mouvement soutenu de reprise en Europe et au Japon contribuera à assurer une croissance mieux équilibrée. Nous avons souligné l'importance de marchés ouverts et compétitifs, qui sont des éléments essentiels des efforts faits pour soutenir la croissance et assurer la stabilité de l'économie mondiale. Nous pensons que le cycle de négociations commerciales qui doit s'ouvrir à Seattle à la fin de l'année sera l'occasion de faire de nouveaux progrès dans ce sens. En fait, nous avons encouragé le FMI à collaborer avec la Banque mondiale et l'OMC pour renforcer leurs programmes de travail en vue d'améliorer la prise de décisions au niveau mondial.

Dans le cadre de notre réforme de l'architecture financière internationale, nous avons adopté le nouveau Code de bonnes pratiques en matière de transparence des politiques monétaire et financière, et engageons vivement tous les pays membres à appliquer ce code, ainsi que le Code en matière de transparence des finances publiques précédemment adopté. Nous avons parlé des efforts engagés pour associer le secteur privé à la résolution des crises et avons pris bonne note des progrès réalisés dans la mobilisation de l'effort privé pour le règlement de certains cas; nous poursuivrons nos travaux pour trouver un terrain d'entente. Par ailleurs, le Comité intérimaire est devenu un organe permanent désormais appelé Comité monétaire et financier international.

La réunion conjointe de ce matin marque une avancée dans trois domaines très importants : premièrement, les réformes visant à assurer un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette d'un plus grand nombre de pays; deuxièmement, une action davantage axée sur la réduction de la pauvreté; et troisièmement, les

dispositifs de financement qui permettront à l'Initiative PPTE renforcée d'entrer en vigueur après l'Assemblée annuelle sans un délai de plusieurs mois ou années.

Comme tous les autres membres du Comité, je suis reconnaissant à MM. Camdessus et Wolfensohn d'avoir rendu cette avancée possible par leurs travaux. Nous avons approuvé le renforcement de l'Initiative en faveur des pays attachés aux réformes, et souligné la nécessité d'assurer que l'allègement conduira à la réduction de la pauvreté. Nous avons approuvé le nouveau cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance proposé par la Banque mondiale et le FMI. Nous sommes convaincus que de gros progrès seront désormais réalisés dans l'effort concerté visant à mettre en place des programmes de réduction de la pauvreté par la croissance dans les pays les plus pauvres. Nous avons insisté sur la nécessité d'appliquer des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales génératrices de croissance et contribuant à une réduction durable de la pauvreté.

Au sujet du financement de l'Initiative PPTE, sous sa forme initiale et renforcée, le Comité intérimaire a souscrit à la décision du FMI en faveur de la vente d'une partie de son or, à hauteur de 14 millions d'onces, dans des transactions hors marché aux fins du financement de sa participation à l'Initiative renforcée. Nous avons insisté sur une prompt application de celle-ci de manière à permettre au plus grand nombre possible de pays d'y être admissibles d'ici à l'an 2000. Le Comité intérimaire et le Comité du développement ont en outre été mis au courant de l'effort engagé pour financer les engagements de la BAfD, de la BID et, bien entendu, de la Banque mondiale en faveur de l'Initiative PPTE.

Nous avons appris que des sommes supplémentaires ont été versées au Fonds fiduciaire PPTE par des pays membres, en dehors des montants annoncés ces derniers jours par les États-Unis, l'Allemagne et le Fonds européen de développement. Nous avons maintenant une initiative crédible qui peut commencer à assurer l'allègement de la dette des pays qui en ont besoin — maintenant et non pas dans des mois ou des années.

À cette réunion historique, ceux qui se sont vu accorder les plus grandes richesses du monde se sont unis à ceux qui croulent sous le poids de la dette et de la misère les plus grandes du monde pour former une alliance nouvelle et mondiale contre la pauvreté afin que tous les peuples se voient offrir la possibilité d'un avenir meilleur. Nous avons non seulement fait un grand pas en avant aujourd'hui, mais également pris des mesures décisives propres à assurer le financement et la concrétisation de l'allègement de la dette que nous avons proposé au cours de l'année écoulée.

QUESTION : *Quel est le montant des engagements qu'il reste à obtenir en faveur du Fonds fiduciaire pour assurer*



l'application intégrale de l'Initiative renforcée au cours des douze premiers mois et au-delà?

M. BROWN : Comme vous le savez, le FMI a formulé des propositions, qui ont été acceptées par le Comité intérimaire, au sujet du financement de sa participation à l'Initiative. Nous avons entendu ce matin M. Wolfensohn expliquer comment la Banque mondiale envisage de financer cet allègement de la dette et comment il souhaite renforcer le Fonds fiduciaire PPTE pour qu'il

en oeuvre des programmes de ce type et estiment que ces programmes leur ont été tellement bénéfiques qu'ils ont engagé une partie de leurs propres fonds pour permettre à d'autres pays de bénéficier du même soutien.

QUESTION : *Quels sont les progrès des efforts visant à associer le secteur privé à la résolution des crises dans des cas individuels?*

M. BROWN : Nous examinerons plusieurs cas et déterminerons si des règles générales peuvent s'appliquer à l'avenir. Je pense que nous sommes passés au cours de

l'année écoulée de l'adaptation au cas par cas de l'action de chaque pays et institution à l'adoption du principe que, bien qu'il n'y ait pas de panacée, nous pouvons suivre un processus plus ordonné reposant sur un système et des principes généraux acceptables par tous.

M. CAMDESSUS : Je suis tout à fait d'accord avec le Président. Nous acquérons tous les jours de l'expérience dans ce domaine et, de cette expérience, nous essaierons de dégager des principes et de définir des moyens d'action. Nous pensons que, d'ici aux réunions d'avril, nous aurons encore progressé.

QUESTION : *Vous avez parlé de la contribution que le Royaume-Uni a annoncée aujourd'hui. Pourriez-vous citer les autres contributions qui ont été annoncées, disons, dans les dernières 24 heures?*

M. BROWN : Je ne suis pas en mesure d'évoquer la contribution d'un pays ou un autre. Ce que

je peux dire, c'est que, si les engagements sont tenus, il s'agit au total de sommes additionnelles importantes, de fonds qui n'avaient encore jamais été engagés, dans certains cas de sommes qui ont été annoncées à l'issue de notre examen des besoins et parce que chacun est prêt à apporter sa contribution.

Je peux dire aussi que ce n'est pas seulement un ou deux pays; nombreux sont les pays qui ont décidé que l'occasion leur est ici offerte de rompre définitivement avec le passé, de passer à une nouvelle initiative renforcée et de débloquer les fonds nécessaires pour permettre aux institutions multilatérales de jouer leur rôle.

Je tiens à insister sur ce qu'a dit M. Camdessus. Ce que nous cherchons à faire aujourd'hui, c'est établir un cercle vertueux d'allègement de la dette, de réduction de la pauvreté et de développement économique. Les nouvelles propositions faites par le FMI et la Banque en vue d'une action concertée visant à la mise en place des stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance font partie intégrante de ce processus. Je pense que, lorsque les générations futures regarderont ces réunions, elles verront non seulement dans les décisions historiques sur l'allègement de la dette à la veille du nouveau millénaire, mais aussi dans la décision de mettre en place ces nouvelles initiatives — les stratégies de lutte contre la pauvreté et de croissance —, les signes d'un progrès très important, synonyme d'amélioration et d'espoir pour les pays dont la situation économique est défavorable et où sévit la pauvreté. ■



À la conférence de presse du Comité intérimaire, Gordon Brown (à gauche) en conversation avec Michel Camdessus.

soit utile non seulement à la Banque mondiale, mais aussi à la BAfD et aux autres banques de développement.

Avant la semaine dernière, 550 millions de dollars avaient été engagés en faveur du Fonds fiduciaire. Suite aux décisions prises la semaine dernière par un grand nombre de pays, le montant de financement approche maintenant les 2,5 milliards de dollars. Outre l'apport de 171 millions de dollars qu'il a déjà fait, le Royaume-Uni a annoncé aujourd'hui qu'il y ajouterait 50 millions de dollars. D'autres pays ont annoncé eux aussi un accroissement de leurs contributions. La situation a donc beaucoup progressé par rapport à la semaine dernière. L'essentiel est maintenant de savoir si l'allègement de la dette au titre de l'Initiative renforcée peut commencer à être accordé aux pays qui sont prêts et en ont besoin dès maintenant. La réponse est oui.

M. CAMDESSUS : Je tiens à attirer votre attention sur le référendum que nous avons organisé sur notre effort d'intégration de la lutte contre la pauvreté dans nos programmes. Nous avons demandé à nos 182 pays membres, qui sont en grande majorité des pays en développement, s'ils acceptaient de contribuer au financement de notre participation à l'Initiative et de rendre permanent l'instrument qui succédera à la FASR. Voici les résultats de ce référendum : plus de 90 pays ont consenti à des contributions proportionnelles à leurs quotes-parts relatives. Parmi ces pays, 54 sont des pays en développement et 10 des pays en transition. Certains d'entre eux ont appliqué des programmes FASR ou mettent actuellement

Les ministres saluent la stratégie de lutte contre la pauvreté et appellent à des réformes

Voici le texte du communiqué publié par le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI à l'issue de sa réunion du 26 septembre dernier.

Le Comité intérimaire a tenu sa cinquante-troisième réunion à Washington, le 26 septembre 1999, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Le Comité a exprimé ses remerciements au Président sortant, M. Carlo Azeglio Ciampi, ancien Ministre du Trésor de l'Italie et actuel Président de la République italienne, pour son inestimable contribution aux travaux du Comité.

Situation économique et financière mondiale

Le Comité note avec satisfaction l'amélioration de la situation économique et financière mondiale depuis le début de l'année. Il a passé en revue les défis à relever pour assurer la solidité de la reprise.

Dans bon nombre d'économies à marché émergent et de pays en développement, l'accélération durable de la croissance nécessitera non seulement une croissance durable dans les pays industrialisés, mais aussi des réformes structurelles essentielles. Il s'agit de la réforme bancaire, de la restructuration des entreprises, de la réforme de la fiscalité et de l'administration fiscale, de la mise en place de systèmes juridiques efficaces, de la protection des droits de la propriété et de l'amélioration de la gestion des affaires publiques.

• La reprise s'installe dans les pays touchés par la crise en Asie, avec l'aide de politiques budgétaires volontaristes et de politiques monétaires d'accompagnement et grâce au retour de la confiance sur les marchés financiers. La restructuration du secteur financier progresse de manière générale, mais il faut poursuivre les efforts pour mener la tâche à bonne fin. En outre, il convient d'accélérer la restructuration des entreprises et les réformes institutionnelles. En Indonésie, la reprise a été interrompue par des problèmes structurels et politiques qui devront être résolus rapidement pour que le redressement économique et les réformes puissent redémarrer. La Chine et l'Inde ont relativement bien surmonté la crise et leurs résultats économiques ont été soutenus, mais il reste des défis importants à relever dans certains domaines.

• En Russie, le Comité salue les efforts que le FMI déploie en collaboration avec les autorités russes pour encourager la stabilisation macroéconomique, ainsi que la poursuite des réformes et de l'intégration de la Russie dans l'économie mondiale. Tout en prenant note des mesures initiales prises récemment pour restructurer le système bancaire, renforcer l'intégrité des politiques et des institutions financières et améliorer la gestion des affaires publiques et la transparence, le Comité souligne l'urgente nécessité de nouvelles avancées. Il appelle le FMI à œuvrer avec les autorités russes pour intensifier les réformes tant dans ces domaines que dans les autres domaines importants pour la croissance économique.

• Au Brésil, l'exécution rigoureuse du programme appuyé par le FMI a ramené la confiance, et les perspec-

tives se sont améliorées aussi pour quelques autres pays d'Amérique latine. Dans bon nombre d'autres pays de la région, les efforts d'ajustement et de réforme ont encore besoin d'être affermis.

• Au Moyen-Orient et en Afrique, les pays qui ont bénéficié du redressement des cours des produits de base, en particulier du pétrole, sont à nouveau en situation d'accélérer leurs progrès dans l'assainissement des finances publiques et la diversification de leur économie.

• Les pays fortement endettés de l'Afrique subsaharienne devraient tirer profit pleinement et rapidement de l'occasion offerte par l'allègement de la dette au titre de l'Initiative aménagée en faveur des PPTE pour intensifier et accélérer les réformes, notamment en augmentant les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté et en améliorant l'efficacité de ces dépenses. Des straté-

Les gouverneurs approuvent la transformation du Comité intérimaire

Le 30 septembre, le FMI a annoncé que le Conseil des gouverneurs a approuvé la transformation du Comité intérimaire proposée par le Conseil d'administration. Voici le texte du communiqué de presse n° 99/47 à ce sujet, qui est d'ailleurs affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Le Conseil des gouverneurs du FMI a adopté un projet de résolution visant à transformer, sur la proposition du Conseil d'administration, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international en Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs.

Outre la nouvelle appellation du Comité, qui reflète, par l'addition des termes «et financier», le mandat de celui-ci, il y a désormais une disposition explicite prévoyant la convocation d'une réunion préparatoire des représentants des membres du Comité (suppléants). Le Comité continuera à formuler des avis et à faire rapport au Conseil des gouverneurs au sujet des fonctions suivantes dudit Conseil :

- surveiller la gestion et l'adaptation du système monétaire et financier international, notamment veiller au fonctionnement continu du processus d'ajustement et, à cet égard, suivre l'évolution de la liquidité globale et le transfert de ressources réelles aux pays en développement;
- examiner les propositions d'amendement des Statuts formulées par le Conseil d'administration; et
- faire face aux perturbations soudaines qui risqueraient de mettre en danger le système.

En outre, le Comité fournira des avis et fera rapport au Conseil des gouverneurs au sujet de toutes autres questions sur lesquelles le Conseil des gouverneurs l'aura consulté.

Les membres du Comité monétaire et financier, dont la composition reflète celle du Conseil d'administration, sont des gouverneurs du FMI, des ministres ou des personnes de rang comparable. Chaque État membre qui désigne un administrateur et chaque groupe d'États membres qui élit un administrateur nomme un membre du Comité, dont le Président est Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.



gies d'ouverture sur l'extérieur et la résolution pacifique des conflits armés sont essentielles pour assurer un développement durable et une croissance plus élevée

- Les événements tragiques qui se sont produits au Kosovo cette année ont lourdement pesé sur l'activité économique dans les autres pays de la région. Il est important de mettre en place des politiques cohérentes de stabilisation et de réforme, appuyées par les institutions financières internationales, pour assurer le développement économique de la région. C'est pourquoi le Comité appelle le FMI à continuer de renforcer son appui aux pays concernés sous la forme de programmes et d'assistance technique.

Du fait du raffermissement durable de la demande en Europe et au Japon, combiné à une croissance à moyen terme conforme au potentiel aux États-Unis, la croissance sera mieux

équilibrée parmi les principaux pays industrialisés.

- Le Comité note avec satisfaction la vigueur persistante de l'économie américaine, qui a fourni un soutien crucial pour l'activité mondiale. La politique économique doit continuer d'être axée sur le soutien de la croissance à long terme grâce au maintien d'une position budgétaire solide et à l'accroissement de l'épargne nationale.

- Le Comité se félicite de la croissance de l'économie japonaise aux deux premiers trimestres de 1999, qui a été favorisée par le redressement de la demande des consommateurs. Cependant, comme il n'est pas certain que cette reprise de la demande privée se poursuive, le Comité engage vivement les autorités à continuer de soutenir l'activité à l'aide de leurs politiques budgétaire et monétaire, en prévoyant une rallonge budgétaire appropriée tout en fournissant, dans le cadre de leur politique de taux d'intérêt nul, des liquidités abondantes jusqu'à ce que les craintes de déflation soient écartées. Il est essentiel aussi de poursuivre les efforts pour renforcer le système bancaire et stimuler la restructuration des entreprises en vue d'assurer une reprise soutenue au Japon, qui devrait faciliter le rééquilibrage budgétaire nécessaire à moyen terme.

- Le Comité juge encourageante aussi l'accélération de la croissance en Europe dans le contexte de la stabilité des prix. Les conditions monétaires dans la zone euro sont certes accommodantes et devraient demeurer favorables, mais de nouveaux efforts de rééquilibrage budgétaire et de réformes structurelles, notamment de la fiscalité et des marchés du travail et des produits, amélioreraient les perspectives de croissance durable et de recul supplémentaire du chômage.

Le Comité souligne l'importance de marchés ouverts et compétitifs, qui sont des éléments essentiels des efforts pour soutenir la croissance et assurer la stabilité de l'économie mondiale. Le lancement du prochain cycle de négociations commerciales qui doit s'ouvrir à Seattle dans les prochains mois sera une occasion importante de nouveaux progrès en ce sens. La poursuite d'une large libéralisation d'un système commercial multilatéral renforcé et fondé sur des règles affermera la croissance et la stabilité mondiales. Pour que les bienfaits de la libéralisation des

échanges et des investissements soient pleinement réalisés et partagés, le Comité encourage le FMI à collaborer avec la Banque mondiale et l'OMC pour renforcer leurs programmes de travail afin d'assurer une plus grande cohérence des décisions de politique économique au niveau mondial. Il note que les programmes coordonnés de soutien aux pays en développement, avec une assistance technique et des conseils de politique générale ciblés, les aideront à assumer de nouveaux engagements dans le cadre de l'OMC et à mettre en œuvre les accords existants.

Le Comité note que, tout en promouvant une croissance fondée sur une politique macroéconomique appropriée, accompagnée de réformes structurelles, le FMI doit aussi, en coopération étroite avec la Banque mondiale et conformément à leurs mandats respectifs, prendre en compte les conséquences sociales directes des efforts d'ajustement et de réforme, ainsi que de la complémentarité des politiques macroéconomiques et sociales pour la croissance à long terme et l'amélioration des indicateurs sociaux.

Initiatives de réduction de la pauvreté

Le Comité souscrit à la proposition de remplacement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) par la nouvelle facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, qui vise à faire de la lutte contre la pauvreté dans les pays membres à faible revenu un élément fondamental et plus explicite d'une nouvelle stratégie économique axée sur la croissance. Les piliers de cette nouvelle approche, qui devrait continuer de reposer sur une politique macroéconomique bien conçue, sont les suivants :

- Un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sera préparé par chaque pays, avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, et avec la ferme adhésion du pays concerné, basée sur un partenariat avec l'ensemble de la société, et servira à orienter la conception des programmes; les CSLP devront obtenir l'approbation des Conseils de la Banque mondiale et du FMI.

- Des programmes sociaux et sectoriels visant à réduire la pauvreté seront pris pleinement en considération lors de la formulation de politiques économiques propres à favoriser une croissance durable et plus rapide.

- La bonne gestion des affaires publiques, en particulier de toutes les activités des administrations publiques, grâce à une plus grande transparence, à des procédures de suivi efficaces, à des initiatives anticorruption, à la responsabilisation et à la participation de tous les secteurs de la société, recevra une attention accrue.

- Les mesures de réforme fondamentales qui sont essentielles pour atteindre les objectifs sociaux des gouvernements seront prioritaires.

Le Comité prend note du rôle crucial que doivent jouer la Banque mondiale et les autres organisations internationales compétentes pour aider les gouvernements à élaborer et à suivre l'application de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Il souscrit à la proposition selon laquelle les CSLP, au fil de leur développement, serviraient de base à toutes les opérations de prêt de l'IDA et de la facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, ainsi qu'à une collaboration plus étroite entre la Banque mondiale et le FMI.

Le Comité se félicite de la réunion conjointe du Comité intérimaire et du Comité du développement, qui



À la réunion du Comité intérimaire, Kiichi Miyazawa (à gauche), Ministre des finances du Japon, et Giuliano Amato, Ministre du Trésor, du budget et de la planification économique de l'Italie.



s'est tenue plus tôt dans la journée, sur l'aménagement de l'Initiative en faveur des PPTE. Les propositions faites par la Banque mondiale et le FMI à cet effet, qui sont fondées sur un vaste ensemble de commentaires émanant de la société civile et de la communauté internationale, visent à accorder un allègement de la dette plus rapide, plus substantiel et à un plus grand nombre de pays, ainsi qu'à renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté.

Le Comité salue l'accord sur le financement de la participation du FMI à l'Initiative en faveur des PPTE et la poursuite des opérations de prêts concessionnels du FMI à l'appui de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans les pays membres à faible revenu. Il apprécie grandement l'appui financier accordé par un large échantillon de pays membres du FMI sous la forme de contributions bilatérales et souscrit à la décision adoptée par le Conseil d'administration concernant la participation du FMI. Le Comité estime que les transactions hors marché que le FMI envisage d'effectuer à hauteur de 14 millions d'onces d'or fin constitueront une opération unique à caractère hautement exceptionnel. Cette opération fait partie d'un montage plus large devant permettre au FMI de contribuer à résoudre les problèmes d'endettement des PPTE en cette fin de millénaire et de poursuivre ses concours concessionnels à l'appui des efforts déployés par les pays pour atteindre un rythme de croissance soutenu et faire reculer la pauvreté. Le Comité souscrit à la recommandation du Conseil d'administration invitant le Conseil des gouverneurs à adopter une résolution à cet effet.

Architecture

En ce qui concerne l'établissement et le suivi de normes cruciales pour le système monétaire et financier international, le Comité note avec satisfaction que les principes généraux se mettent progressivement en place.

- Le Comité encourage le FMI à poursuivre ses efforts en collaboration avec la Banque mondiale et les autres organisations pertinentes pour achever les travaux sur l'ensemble de normes préconisé par le Forum sur la stabilité financière.

- Le Comité engage vivement les 47 pays qui ont souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) à continuer d'améliorer leurs statistiques et à communiquer d'ici mars 2000 leurs données sur les réserves internationales et les engagements y afférents suivant la présentation du formulaire-type établi. Il encourage le FMI à poursuivre ses travaux sur la NSDD, en vue notamment d'améliorer la qualité des données sur la dette extérieure et d'élaborer des indicateurs macro-prudentiels. Il attend avec intérêt le lancement de la phase opérationnelle du Système général de diffusion des données (SGDD) au début de l'année prochaine. En outre, le Comité recommande vivement au FMI et aux pays membres de redoubler d'efforts pour améliorer l'actualité et l'exhaustivité des données sur les flux de capitaux. Le FMI devra fournir une assistance technique pour améliorer la qualité et l'actualité des données. Les autorités nationales et les organisations internationales compétentes devraient aussi s'employer d'urgence à améliorer les données sur les dépenses et les indicateurs sociaux.

- Le Comité adopte le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des politiques monétaire et fi-

nançière : déclaration de principes ci-joint, qui aidera les pays membres à renforcer la transparence de la conduite de ces politiques. Le Comité engage vivement tous les pays membres à appliquer le nouveau code, ainsi que le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, qui a été adopté précédemment.

- Le Comité note avec intérêt les évaluations de l'application des Principes fondamentaux du Comité de Bâle effectuées par le FMI dans le cadre de la surveillance et de l'assistance technique, et il recommande vivement d'en faire une partie intégrante des activités normales de surveillance. Le Comité note que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est en train de passer en revue l'Accord sur les fonds propres de 1988 et engage vivement le Comité de Bâle à mener à bien ce réexamen. Il encourage le FMI à continuer d'apporter son concours à ce processus.

Le Comité encourage le FMI, en coopération avec les autres organismes de normalisation, à continuer de vérifier comment les normes internationales et les codes de bonnes pratiques sont observés par les pays membres et invite le Conseil d'administration à déterminer s'il convient de faire de ces évaluations une partie intégrante du processus de surveillance.

Le Comité réaffirme l'importance d'une plus grande transparence du processus d'élaboration de la politique économique. Il approuve vivement les mesures prises en ce sens par le FMI et par les pays membres :

- la large diffusion des notes d'information au public (NIP), dont la publication fait l'objet d'un accord de principe; la publication de nombreux documents de politique générale du FMI et des résumés des délibérations du Conseil d'administration y afférentes, et la diffusion des rapports d'évaluation des experts externes sur la surveillance et les activités de recherche du FMI;

- la décision prise par 46 pays de participer de plein gré au programme-pilote de diffusion des rapports au titre de l'article IV, 15 rapports étant déjà disponibles sur le site Internet du FMI;

- la décision de principe de publier les lettres d'intention, les mémorandums de politique économique et financière et les documents-cadres de politique économique, et la large diffusion de documents depuis l'adoption d'une politique plus transparente;

- les efforts visant à recueillir les vues du secteur privé sur les rapports expérimentaux concernant la transparence.

Le Comité encourage de nouvelles initiatives en vue de donner plus de transparence aux pratiques du FMI et aux politiques économiques de ses pays membres, sans compromettre la confidentialité des relations qu'il entretient avec eux dans sa fonction de conseiller.

L'expérience a montré dans quelques cas combien il importe de promouvoir la transparence et l'obligation de rendre compte, surtout quand les ressources du FMI sont en jeu. À cet égard, le Comité note que les implications de la corruption et du blanchiment d'argent sou-



Avant la réunion du Comité intérimaire, Lawrence Summers, Secrétaire au Trésor des États-Unis, converse avec Caroline Atkinson (à gauche), Première Sous-Secrétaire adjointe des États-Unis, et Jan Piercy, Administratrice de la Banque mondiale pour les États-Unis.

lèvent des questions importantes quant à la crédibilité et à l'efficacité des programmes du FMI, et il appelle celui-ci à procéder à un examen approfondi de ses procédures et méthodes de contrôle pour déterminer comment renforcer les garde-fous lorsque ses ressources sont en jeu et à lui faire rapport à sa prochaine réunion. Le Comité considère que le renforcement de la gestion des affaires publiques au plan national comme international est essentiel. Les gouvernements doivent exercer en permanence un strict contrôle des finances publiques et durcir la supervision et la réglementation des institutions financières nationales et des places offshore, notamment par des mesures dissuasives contre le blanchiment d'argent. Le Comité engage vivement le FMI à renforcer son appui aux efforts des pays membres dans ce domaine, en s'appuyant sur ses directives et sur les autres normes internationales visant à promouvoir une bonne gestion des affaires publiques et la transparence, notamment par l'application des codes de bonnes pratiques élaborés pour la politique budgétaire et la politique monétaire.

Le Comité note avec satisfaction les progrès accomplis dans la réforme du secteur financier et la restructuration du système bancaire dans le cadre de la surveillance, de l'assistance technique et des programmes du FMI. Il attend beaucoup de la poursuite de la collaboration entre le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions, notamment sur le programme-pilote d'évaluation du secteur financier qui devrait faciliter la détection rapide des faiblesses du système financier et une meilleure coordination du dialogue avec les autorités nationales. Le Comité encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à participer à ce programme.

Le Comité note avec intérêt les récentes évaluations externes indépendantes de la surveillance du FMI, ainsi que de ses activités de recherche, et encourage le Conseil d'administration à examiner les recommandations de la première étude dans le contexte de la prochaine revue interne à la fin de 1999. Le Comité réaffirme aussi l'importance des évaluations indépendantes des activités et politiques du FMI.

Le Comité réaffirme l'importance des efforts engagés pour associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières, et prend note des progrès réalisés dans la mobilisation de l'effort privé pour le règlement de certains cas. À cet égard, le Comité considère que l'ensemble des considérations exposées dans le rapport du Sommet de Cologne des ministres des finances du G-7 fournit un cadre utile dans lequel la communauté internationale peut travailler pour aborder les cas individuels qui peuvent se présenter. Le Comité demande au Conseil d'administration de développer ce cadre et de lui faire rapport à sa prochaine réunion sur la façon dont les grands principes ont été appliqués.

Le Comité estime que la mobilité accrue des capitaux oblige les pays à être plus adaptables et mieux préparés sur le plan institutionnel pour pouvoir maintenir un régime de change à parités fixes. Cela dit, les pays membres doivent choisir un régime adapté à leur situation et à leur stratégie à long terme. Le choix du régime de change et la mise en œuvre des politiques d'accompagnement sont d'une importance cruciale pour le déve-

loppement économique et la stabilité financière des pays, et éventuellement, dans certains cas, pour l'économie mondiale. Dans tous les cas, les programmes et la surveillance du FMI doivent se concentrer sur la cohérence de la politique macroéconomique, ainsi que des dispositifs institutionnels avec le régime de change choisi. Le FMI doit aider ses pays membres à s'adapter à un monde où les flux de capitaux ne connaissent pas de frontières. Le Comité encourage le Conseil d'administration à poursuivre l'étude de ces questions et à lui faire rapport sur ses travaux.

La persistance d'entrées massives de capitaux peut être extrêmement déstabilisatrice, surtout si elles passent par le conduit d'institutions financières mal réglementées et non contrôlées. Dans ce contexte, le Comité prend bonne note des récents travaux du FMI sur le rythme et l'enchaînement approprié de la libéralisation des mouvements de capitaux. Ces travaux ont permis de mieux déterminer les conditions d'une libéralisation ordonnée et viable, et ont dans l'ensemble confirmé les conclusions déjà établies, à savoir qu'à long terme, la libéralisation des flux de capitaux, assortie de mesures prudentielles appropriées, sera bénéfique pour l'économie mondiale. Le Comité encourage le FMI à tirer les enseignements de l'analyse au cas par cas des résultats du contrôle et de la libéralisation des mouvements de capitaux qu'il effectuera dans l'année à venir, en portant une attention particulière à la relation entre la libéralisation des flux de capitaux et la stabilité du secteur financier.

Le Comité appelle le FMI et la Banque mondiale à travailler de concert, en coopération avec les experts nationaux de la gestion de la dette, afin d'élaborer un ensemble de pratiques optimales de gestion de la dette publique d'ici au printemps prochain, de manière à aider les pays qui cherchent à réduire leur vulnérabilité.

Le Comité encourage tous les pays membres à poursuivre leurs préparatifs et à mettre en place des plans de secours pour le passage au nouveau millénaire. Il note que, bien que les entreprises, les institutions financières et les organismes gouvernementaux du monde entier aient fait des progrès considérables dans la mise aux normes de leurs systèmes informatiques, il subsiste le risque que des problèmes liés au bogue de l'an 2000 soient anticipés ou se produisent, avec des conséquences négatives pour la croissance, le commerce international et les flux de capitaux internationaux. Pour aider à prévenir, et si nécessaire résoudre, les éventuelles difficultés de balance des paiements liées au passage à l'an 2000, le Comité approuve la décision prise par le Conseil d'administration de créer une nouvelle facilité temporaire destinée à fournir directement une aide à court terme aux pays membres confrontés à des problèmes de balance des paiements attribuables au bogue de l'an 2000.

Le Comité approuve la recommandation du Conseil d'administration invitant le Conseil des gouverneurs à adopter une résolution transformant le Comité intérimaire en Comité monétaire et financier international et renforçant ses fonctions de comité consultatif du Conseil des gouverneurs.

Le Comité tiendra sa prochaine réunion à Washington le 16 avril 2000. ■

Les perspectives de reprises s'améliorent, mais il reste des obstacles à surmonter

Voici des extraits de la déclaration des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G-7, réunis le 25 septembre dernier à Washington. Le texte intégral est affiché sur le site : www.treas.gov/press/releases/ps120.htm.

Évolution de l'économie mondiale

Les perspectives mondiales s'améliorent avec l'instauration de conditions propices à une croissance plus équilibrée et mieux partagée dans les principaux pays industrialisés; la consolidation de la reprise des économies émergentes asiatiques; des signes de stabilité, voire de redressement de certains autres marchés émergents touchés par la crise; une différenciation accrue par les marchés financiers des risques associés aux pays émergents, ce qui entraîne une certaine reprise des flux de financement; un contexte de faible inflation. Plus généralement, les défis auxquels sont confrontés les marchés émergents rendent nécessaire la poursuite de réformes susceptibles de promouvoir une croissance durable.

Économies des pays membres du G-7

- Aux États-Unis et au Canada, une nouvelle année de croissance solide et de création d'emplois dans un contexte de faible inflation se dessine. Les politiques économiques seront orientées vers le maintien de la croissance à long terme en continuant d'assurer des conditions budgétaires saines et, aux États-Unis, un accroissement de l'épargne nationale.

- La croissance au Royaume-Uni s'est renforcée au cours de cette année. Les politiques économiques auront toujours pour objectif le renforcement de la croissance et de l'emploi tout en respectant les cibles d'inflation et les règles budgétaires du gouvernement.

- Les perspectives générales se sont améliorées significativement dans la zone euro, grâce à une demande interne plus forte. Un dosage approprié de politiques macroéconomiques et structurelles destinées à renforcer à moyen terme la croissance et l'emploi demeure nécessaire.

- L'économie japonaise a affiché des signes de reprise de la croissance, mais des incertitudes demeurent sur le redémarrage de la demande privée. Dans ces conditions et dans le contexte actuel d'appréciation du yen, les autorités japonaises ont réitéré leur intention de mettre en œuvre des mesures de stimulation, jusqu'à ce qu'une croissance tirée par la demande interne soit solidement établie, et de fournir, dans le cadre de leur politique monétaire de taux d'intérêt zéro, des liquidités importantes jusqu'à ce que les risques déflationnistes soient écartés. Il conviendra de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et des mesures de renforcement du système bancaire, notamment la liquidation des actifs douteux.



Le système monétaire international et les taux de change

Nous partageons la préoccupation exprimée par le Japon quant à l'impact potentiel sur l'économie japonaise et sur l'économie mondiale de l'appréciation du yen. Nous nous félicitons que les autorités japonaises nous aient indiqué leur intention de conduire les politiques appropriées compte tenu de ces risques. Nous continuerons à suivre les développements des marchés de change et à coopérer de manière appropriée.

Les marchés émergents

Nous avons examiné l'évolution financière et économique des marchés émergents. Nous saluons le retour de conditions plus stables dans bon nombre de pays, ainsi que les signes précoces de croissance économique dans plusieurs pays asiatiques. Nous soulignons l'importance de mettre pleinement en œuvre les réformes dans le secteur financier et celui des entreprises, accompagnées de politiques macroéconomiques appropriées, afin de favoriser la reprise d'une croissance forte et durable. En Amérique latine, la croissance devrait reprendre l'année prochaine dans l'ensemble de la région, compte tenu de l'apaisement des perturbations financières de l'an passé et de l'augmentation du prix des produits de base. Toutefois, plusieurs pays ont besoin de soutenir la reprise de la croissance et de maîtriser l'inflation grâce à des politiques macroéconomiques saines et à la poursuite des réformes économiques. Le renforcement du secteur financier sera à cet égard déterminant pour s'adapter aux conditions de financement externe.

Allègement de la dette et réduction de la pauvreté

Lors du Sommet de Cologne du mois de juin dernier, nos dirigeants sont convenus d'un cadre susceptible de promouvoir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) prévoyant :

Dominique Strauss-Kahn (France) (à gauche), Hans Eichel (Allemagne), Gordon Brown (Royaume-Uni), Lawrence Summers (États-Unis), Giuliano Amato (Italie), Kiichi Miyazawa (Japon) et Paul Martin (Canada) avant la réunion du G-7.

- de fournir un allègement de la dette plus large, plus important et plus rapide;
- pour ce qui concerne les institutions financières internationales (IFI), de permettre aux trois quarts des pays éligibles d'atteindre le point de décision en 2000 et aux autres d'engager le processus PPTE dès que possible; et
- de renforcer le lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté.

Point clé de ce cadre d'action, une nouvelle approche coordonnée de la Banque mondiale et du FMI est particulièrement importante. Son objectif doit être, conformément au mandat de ces institutions, de soutenir une stratégie orientée vers la croissance et destinée à réduire la pauvreté, et sa mise en œuvre doit être efficace. Dans ce contexte, nous saluons la session conjointe de demain du Comité intérimaire et du Comité du développement pour examiner l'Initiative PPTE. Nous avons également salué l'intention du Directeur général d'annoncer un

accord succédant à la facilité d'ajustement structurel renforcée qui sera nommée «facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance». Cette nouvelle stratégie intégrée devrait promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et reposer sur cinq piliers :

- accroissement et renforcement de l'efficacité des dépenses budgétaires affectées à la réduction de la pauvreté, en ciblant davantage les ressources budgétaires sur les priorités sociales : éducation de base, santé, (y compris la prévention et le traitement du SIDA), mesures destinées à améliorer la survie des enfants;
- renforcement de la transparence, notamment la surveillance et le contrôle de la qualité des dépenses budgétaires;
- appropriation plus grande par les pays concernés du processus de réforme et de réduction de la pauvreté, et participation des populations à ce processus;
- renforcement des indicateurs de performances contrôlables pour inciter à la poursuite de la réduction de la pauvreté;
- un cadre macroéconomique stable et soutenable et un plus large accès des pauvres aux bénéfices de la croissance.

Le FMI a trouvé des solutions pour assurer sur ses propres ressources, sans mettre en danger sa solidité financière, sa part du financement de cette initiative. Nous attendons que le Comité intérimaire conclue lors de sa séance de demain. En ce qui concerne la Banque mondiale et l'AID, nous avons accueilli avec satisfaction les progrès faits vers une solution qui permette à la Banque, en utilisant les ressources qui lui sont disponibles, de financer la quasi-totalité du coût de sa participation dans l'Initiative PPTE étendue sans compromettre sa capacité à fournir des financements concessionnels. Nous attendons que la question soit résolue lors du Comité du développement. Dans ce contexte, nous avons réaffirmé notre engagement de continuer à s'assurer que des ressources multilatérales concessionnelles suffisantes soient offertes aux pays les plus pauvres. Nous sommes également convenus d'examiner en toute bonne foi la possibilité du versement de contributions bilatérales, fondées sur un partage adéquat de la charge, à un fonds fiduciaire pour les PPTE élargi pour financer la contribution revenant aux banques régionales de développement, en particulier les Banques interaméricaine et africaine de développement. Les pays membres du G-7 et les autres créanciers bilatéraux ont supporté et continueront à supporter la plus large part des coûts de l'Initiative PPTE en annulant la totalité de leurs créances d'aide publique au développement et jusqu'à 90% — voire plus si nécessaire — de leurs créances commerciales dans le cadre du Club de Paris. De nouveau, nous appelons tous les pays créanciers à procéder, sur une base bilatérale et, en se fondant sur l'approche du menu d'options, à une remise de toutes les dettes d'aide publique au développement, et nous encourageons vivement tous les créanciers bilatéraux à accorder à l'avenir toute aide publique au développement aux pays pauvres très endettés de préférence sous forme de dons, afin que ces pays ne soient plus à l'avenir confrontés à des problèmes d'endettement. ■

Sur le site Internet (www.imf.org)

Notes d'information

- 99/59 : M. Camdessus salue la décision prise par la Thaïlande de persévérer dans son effort de réforme sans un nouveau recours au financement du FMI, 22 septembre
- 99/60 : Le FMI et la Colombie s'entendent sur un programme économique, 24 septembre
- 99/61 : Le FMI appelle l'Équateur et ses créanciers à la coopération, 27 septembre
- 99/62 : Financement des Initiatives PPTE et FASR, 27 septembre
- 99/63 : Le FMI envisage d'apporter au plus tôt une aide au Timor oriental, de concert avec la Banque mondiale et les Nations Unies, 29 septembre
- 99/64 : L'Équateur signe une lettre d'intention, 30 septembre
- 99/65 : Déclaration conjointe du Gouverneur des Philippines et de la mission du FMI, 1^{er} octobre
- 99/66 : Le FMI envisage d'examiner en Indonésie des questions techniques avec les principaux partis et les institutions économiques, 4 octobre
- 99/67 : Le Conseil d'administration du FMI achève l'examen du programme thaïlandais, 5 octobre
- 99/68 : Le FMI approuve un décaissement de 10,66 millions de DTS en faveur de la Jordanie, 5 octobre

Notes d'information au public (NIP)

- 99/92 : Haïti, 24 septembre
- 99/93 : Nicaragua, 27 septembre

Lettres d'intention et mémorandums de politique économique et financière

- Burkina Faso, 2 août
- Guinée-Bissau, 13 août

Documents-cadres de politique économique

- Burkina Faso, 2 août

Notes d'information au public (NIP). Elles présentent l'évaluation faite par le Conseil d'administration des perspectives et politiques économiques des pays membres. Elles sont diffusées, avec le consentement des pays en question, à la suite des consultations au titre de l'article IV et fournissent en même temps des renseignements généraux sur leur économie. Elles présentent aussi, sur la décision du Conseil d'administration, l'évaluation qui ressort de ses discussions de fond.

Lettres d'intention et mémorandums de politique économique et financière. Établis par les pays membres, ces documents décrivent les politiques qu'ils ont l'intention d'appliquer dans le cadre du programme pour lequel ils demandent une aide financière au FMI.

Documents-cadres de politique économique. Préparés par les pays membres en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale, ces documents, qui sont mis à jour tous les ans, décrivent les objectifs économiques ainsi que les politiques macroéconomiques et structurelles retenus par les autorités dans le cadre des programmes d'ajustement triennaux appuyés par la FASR.

Face au problème de l'endettement, une approche globale s'impose

Voici des extraits du communiqué publié par le G-24 à l'issue de la réunion qu'il a tenue le 25 septembre à Washington. Le texte intégral est affiché sur le site du FMI.

Perspectives de l'économie mondiale

Les perspectives de l'économie mondiale et les conditions sur les marchés financiers mondiaux se sont améliorées ces derniers mois, apaisant dans une large mesure les craintes antérieures d'une récession mondiale et d'un effondrement financier. Cependant, la reprise demeure assez fragile dans les pays en développement et un certain nombre de risques et d'incertitudes continuent de représenter des défis pour les décideurs.

L'évolution inégale de la croissance dans les principaux pays industrialisés suscite une vive préoccupation. La persistance de déséquilibres macroéconomiques crée le risque potentiel de brusques corrections sur les marchés des actifs, en particulier sur le marché américain des valeurs mobilières et les marchés des changes dans le monde entier. En dépit d'une certaine stabilisation des marchés financiers internationaux, les flux nets de capitaux vers les pays en développement et les pays en transition ne se sont pas encore redressés par rapport à leur niveau très bas de 1998. Par ailleurs, la répartition des flux de capitaux demeure inégale et les écarts de taux d'intérêt sont toujours très élevés. Le renforcement des tendances protectionnistes dans les pays industrialisés, en particulier des obstacles non tarifaires, aggrave les difficultés rencontrées par les pays en développement exportateurs. Bien que diverses initiatives aient été mises en place pour résoudre les problèmes des pays pauvres très endettés, un allègement global de la dette n'a pas encore été réalisé. Par ailleurs, les réactions négatives aux problèmes, effectifs ou perçus, de préparation à l'an 2000 créent un facteur de risque supplémentaire.

Notant les efforts d'ajustement déployés par les pays en développement, les ministres jugent que l'incertitude qui entoure la viabilité de la croissance mondiale exige un effort parallèle de la part des pays industrialisés, en particulier sous forme d'un renforcement de la coordination de leurs politiques macroéconomiques. Ils sont d'avis qu'il est crucial de renforcer cette coordination pour limiter l'ampleur des fluctuations des taux de change entre les principales monnaies internationales. Les ministres soulignent qu'il est impératif d'abaisser sensiblement certains obstacles tarifaires et non tarifaires dans les pays industrialisés pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et à réaliser des taux de croissance satisfaisants.

Participation du secteur privé

Les ministres ont conscience que le rôle des flux de capitaux privés continuera d'augmenter dans une

économie mondiale de plus en plus intégrée. C'est pourquoi il est difficile d'imaginer la prévention ou la résolution de crises financières sans la participation directe et en temps opportun du secteur privé. À cet égard, le grand défi adressé à la communauté internationale

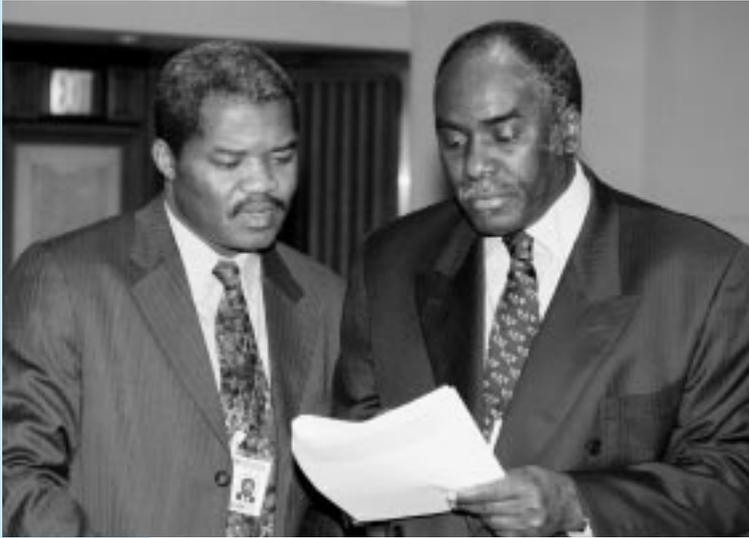


Chandrika Bandaranaika Kumaratunga, Présidente de Sri Lanka, s'installe à la présidence du G-24.

est d'élaborer une stratégie favorisant le jeu des forces du marché, qui consiste à faire participer le secteur privé d'une manière qui ne perturbe pas les flux de capitaux vers les pays en développement, ou qui n'en accroît pas indûment le coût. Les ministres suggèrent que toute stratégie limite le plus possible les retombées sur les autres emprunteurs. Ils encouragent la poursuite des progrès en ce qui concerne l'établissement à titre préventif de dispositifs volontaires de participation du secteur privé sous forme notamment de lignes de crédit préventives, d'options d'achat intégrées et d'assurance du service de la dette. Il est nécessaire aussi de prévoir d'autres dispositions qui recouvrent tant la prévention que la résolution des crises, notamment les procédures de faillite, l'établissement de conseils créanciers-débiteurs et, dans des cas extrêmes, la possibilité d'une suspension des remboursements de la dette. En outre, les ministres soulignent l'importance de la diffusion symétrique d'informations pertinentes entre le secteur public et le secteur privé.

Les ministres jugent que l'approche fragmentaire qui est examinée actuellement dans les instances internationales doit être intégrée dans un cadre général et struc-

turé, dont le fonctionnement devrait être suffisamment souple. À cet égard, la conception de ce cadre pourrait tirer profit des expériences au cas par cas qui sont actuellement en cours. Ce cadre doit évoluer sur la base d'une participation plus large de la communauté internatio-



À la réunion du G-24, le Ministre des finances du Gabon, Émile Doumba (à droite), consulte son Conseiller financier, Michael Adande.

nale, en particulier des pays en développement, et devrait être mis en place sur une base volontaire. Dans l'attente de l'établissement de ce cadre, les principes en cours d'examen ne devraient pas être appliqués rétroactivement.

Les ministres soulignent que le FMI a certes un rôle important à jouer dans l'évolution de ce cadre, mais il devrait servir d'intermédiaire, et non d'arbitre qui fait appliquer des règles particulières régissant les relations entre les débiteurs souverains et leurs créanciers.

Les ministres notent que certains pays industrialisés ont fait part de leur intention d'inclure des clauses de décision à la majorité pour les restructurations et leur exécution dans des contrats d'émissions obligataires sur leurs marchés, et ils encouragent les autres pays industrialisés à faire de même, tout en réitérant leur préoccupation quant aux effets défavorables possibles sur les écarts de taux d'intérêt des obligations des pays en développement.

Tout en prenant note avec intérêt de l'idée de créer des comités de créanciers, les ministres appuient la proposition visant à définir des principes généraux et des procédures opérationnelles, plutôt que d'essayer d'établir un organe permanent chargé des négociations avec les débiteurs souverains pour tous les créanciers.

Surveillance et normes

Les ministres notent avec satisfaction que l'accent est mis davantage sur la surveillance par le FMI des questions relatives aux mouvements de capitaux et au secteur financier, l'analyse de vulnérabilité, les comparaisons entre pays et les aspects internationaux de la politique macroéconomique d'un pays, surtout en ce qui concerne les principaux pays industrialisés. Ils accueillent aussi avec satisfaction les progrès accomplis vers une plus

grande transparence des opérations du FMI, tout en affirmant de nouveau qu'il importe que le FMI maintienne son rôle de conseiller respectueux de la confidentialité des informations et digne de confiance. Les ministres encouragent à poursuivre le processus d'évaluation externe, qui contribue dans une large mesure à améliorer divers aspects des activités du FMI. L'attention croissante qui est accordée aux normes de transparence et de diffusion est acceptable dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI dans la mesure où elle demeure dans ses principaux domaines de compétence et où le respect des normes internationales demeure volontaire. Cependant, lorsqu'une évaluation est faite des pratiques des pays dans ces domaines, il convient de prendre pleinement en considération leurs capacités institutionnelles et le stade de développement, afin de ne pas les placer en situation de désavantage comparatif dans leurs efforts de développement de leur système financier. Une assistance technique appropriée de plus vaste ampleur devrait être fournie aux pays en développement pour les aider à se préparer en vue de l'application des normes internationales. Les ministres soulignent que le respect des normes internationales ne doit pas entrer dans la détermination de la conditionnalité du FMI.

Les ministres prennent note des travaux en cours sur un nouveau cadre relatif aux normes de fonds propres visant à accroître la solidité du système bancaire mondial. Ils lancent une mise en garde pour que ce cadre n'entraîne pas des conditions plus rigoureuses et n'entrave pas l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux. Il convient d'examiner avec prudence le rôle des agences de notation du crédit dans le processus de pondération des risques.

Conditionnalité

Les ministres se déclarent préoccupés par l'intervention dans les affaires sociopolitiques — qui dépasse le cadre du mandat des institutions de Bretton Woods — dont témoigne la tendance croissante à étendre la conditionnalité aux questions de bonne gestion des affaires publiques et de politique sociale. Les nouvelles couches de conditionnalité qui sont ajoutées concernant la participation du secteur privé à la résolution des crises accroîtront probablement le coût de l'accès aux marchés, si elles n'y empêchent pas totalement l'accès. Les ministres émettent de sérieuses réserves quant à l'application de la conditionnalité de la FASR et de l'IDA aux opérations courantes des institutions de Bretton Woods.

Régimes de change

Les ministres notent que la volatilité entre les trois monnaies principales engendre des risques non seulement pour leurs économies respectives, mais encore plus pour les autres — en particulier pour les pays en développement. Ils appellent par conséquent à un renforcement de la coordination internationale des politiques économiques afin de réduire cette volatilité et à un resserrement de la surveillance des principaux pays

industrialisés, notamment en ce qui concerne les conséquences internationales de leurs politiques intérieures. Les ministres réaffirment le droit des pays membres, reconnu dans les Statuts du FMI, de choisir leur propre régime de change. Ils sont d'avis qu'aucun régime n'est idéal pour tous les pays. Les ministres soulignent que l'appui financier fourni par le FMI ne doit pas être déterminé par le choix de tel ou tel régime de change.

Libéralisation des mouvements de capitaux

À la lumière des récentes crises financières, les ministres sont d'avis qu'il est essentiel de coordonner les divers éléments du processus de libéralisation des mouvements de capitaux pour réduire au minimum les risques qu'une telle opération peut comporter. Parmi ces éléments figurent un cadre de politique macroéconomique cohérent, un secteur financier intérieur sain et bien réglementé et un mécanisme préventif adéquat permettant de faire face aux menaces qui peuvent peser sur la viabilité des régimes ouverts. Comme l'applicabilité de la ligne de crédit préventive (LCP) qui vient d'être créée semble limitée, les ministres appellent à un réexamen de toutes les options possibles, notamment de celle d'un prêteur mondial en dernier ressort.

Allocation de DTS

Les ministres considèrent que l'instrument du DTS devrait être utilisé plus couramment pour compléter les réserves des pays membres dans les périodes d'incertitude quant à la situation des liquidités. Les circonstances actuelles, dans lesquelles les pays membres doivent faire face à une forte contraction des flux de capitaux et à des écarts de taux d'intérêt très importants, justifient à leur avis une allocation générale de DTS substantielle. Ce renforcement des réserves des pays membres accroîtrait aussi la confiance de ceux qui recherchent une plus grande intégration dans l'économie mondiale. Les ministres lancent aussi un appel pressant à la ratification, le plus tôt possible, du Quatrième amendement sur l'allocation des DTS à des fins d'équité.

Dispositifs institutionnels

Les ministres sont en faveur de la transformation proposée du Comité intérimaire du FMI en un Comité monétaire et financier international et notent le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale. Ils prennent note des propositions d'établissement de mécanismes informels de dialogue entre les pays «systémiquement importants». Ils soulignent que, pour qu'un mécanisme de ce type reçoive l'adhésion des pays et soit représentatif, le choix des participants doit tenir compte de la structure de représentation des institutions de Bretton Woods.

Tout en accueillant avec satisfaction la création du Forum sur la stabilité financière, les ministres estiment que les pays en développement doivent être représentés de façon appropriée pour assurer que leurs points de vue sont bien pris en considération.

Financement du développement

Les ministres saluent l'Initiative de Cologne sur la dette et notent avec satisfaction le consensus international en faveur d'un allègement plus important, plus large et plus rapide de la dette qui vise à favoriser un développement durable et la réduction de la pauvreté dans les PPTE. Ils s'accordent à penser que les ressources libérées par l'Initiative devraient être affectées au soutien de la lutte contre la pauvreté et sont favorables en particulier à la proposition visant à faire d'une réduction durable de la pauvreté l'axe central de la FASR. Ils soulignent que, comme ces ressources ne seront pas suffisantes pour permettre de réduire la pauvreté et répondre aux besoins sociaux, ni pour améliorer les perspectives de croissance, il y a lieu de mobiliser des ressources concessionnelles supplémentaires. Ils sont en faveur de l'établissement d'un cadre général qui tiendrait dûment compte des questions sociales et du lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté dans les programmes appuyés par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de l'Initiative renforcée (PPTE II), et qui permettrait une internalisation plus poussée des programmes et réformes. L'application des programmes de réduction de la pauvreté ne doit pas retarder l'octroi de l'allègement de la dette, ni soumettre les pays membres à une conditionnalité trop lourde.

Les ministres jugent préoccupantes les difficultés éprouvées à mobiliser les financements nécessaires au renforcement du cadre de l'Initiative. Ils appellent à un partage équitable de la charge entre tous les créanciers. Le financement de l'Initiative renforcée ne doit pas s'effectuer au détriment des pays en développement non admissibles à l'Initiative, notamment ceux qui empruntent auprès de banques de développement multilatérales ou régionales, ni des besoins de développement et de réduction de la pauvreté des pays admissibles eux-mêmes. À cet égard, ils expriment de vives préoccupations quant à l'affectation des ressources de l'IDA, sous une forme ou une autre, au financement de l'Initiative.

Les ministres accueillent avec satisfaction la proposition faite par le FMI de procéder à des transactions sur l'or hors marché pour en atténuer au maximum l'effet négatif possible sur le marché de l'or. Tous les efforts possibles doivent être faits pour réduire au minimum le coût d'une position plus élevée dans la tranche de réserve pour les pays en développement.

Les ministres se déclarent gravement préoccupés par les problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés et des pays à faible revenu non admissibles à l'Initiative PPTE, et ils appellent à un examen de la possibilité d'un allègement du fardeau de leur dette. ■

Corrigendum

Dans le tableau des quotes-parts (page 7) inclus dans le *Supplément au Bulletin du FMI*, paru le 20 septembre, la Belgique, l'Estonie, la Namibie, le Qatar et l'Uruguay ont été classés par erreur parmi les pays n'ayant pas achevé le paiement de l'augmentation de leur quote-part.



Les ministres se réjouissent de la coopération renforcée entre la Banque mondiale et le FMI

Voici le texte du communiqué du Comité du développement, diffusé le 27 septembre dernier à Washington. Le texte intégral est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

La 60^e réunion du Comité du développement s'est tenue à Washington le 27 septembre 1999 sous la présidence de M. Tarrin Nimmanahaeminda, Ministre des finances de la Thaïlande.

Initiative PPTE et focalisation accrue sur la pauvreté

Les ministres savent gré à la Banque et au FMI d'avoir mené l'examen de l'Initiative PPTE en 1999 d'une manière participative et transparente. Ils se félicitent de la part importante prise par la société civile à l'élaboration de propositions destinées à permettre un allègement de la dette plus large, plus important et plus rapide dans le cadre de l'Initiative.

Les ministres approuvent — sous réserve des financements disponibles — les modalités de renforcement de l'Initiative PPTE proposées pour les pays qui appliquent des politiques avisées et sont déterminés à entreprendre des réformes. À cet égard, ils se prononcent en faveur :

- i) d'un abaissement des seuils de soutenabilité de la dette pour offrir une plus grande marge de sécurité et améliorer les perspectives de sortie définitive d'une situation d'endettement intolérable; ii) d'allègements plus rapides par la fourniture d'une aide intérimaire;

position d'établissement de Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté devant être élaborés par les autorités nationales en étroite collaboration avec les services de la Banque et du FMI. Ils insistent sur le fait que ces cadres devront être en place lorsque les pays accéderont au point de décision; ils admettent cependant, sur une base transitoire, qu'un pays puisse accéder au point de décision sans qu'un accord ait été conclu sur son cadre stratégique, étant entendu que des progrès tangibles devront être obtenus en tout état de cause dans la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté avant que le point d'achèvement ne soit atteint.

Par ailleurs, les ministres accueillent avec intérêt et approuvent les propositions élaborées par la Banque et le FMI pour élargir à tous les programmes appuyés par l'IDA et la FASR la démarche conférant un rang de priorité plus élevé à la lutte contre la pauvreté, et pour renforcer la collaboration entre les deux institutions. Le Comité insiste sur le fait que les stratégies définies dans les nouveaux cadres stratégiques doivent être le fruit de l'initiative des pays, d'un processus d'élaboration transparent et d'une large concertation avec les autorités élues, les parties concernées, y compris la société civile, les principaux bailleurs de fonds et les banques régionales de développement, et avoir un lien indiscutable avec les objectifs du développement adoptés au plan international — autant de principes qui sont à la base du Cadre de développement intégré. Les ministres soulignent en particulier qu'il importe de concevoir des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui contribuent à résorber la pauvreté à long terme, ainsi que des indicateurs intermédiaires et de résultats tangibles qui permettent de suivre les progrès réalisés. Ils insistent également sur le rôle crucial que joue une bonne gestion publique dans la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE, en fixant un cadre de nature à décourager la corruption et à assurer un suivi et un contrôle de qualité plus efficaces au niveau des dépenses budgétaires. Les ministres demandent à la Banque et au FMI, dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs, de fournir aux pays toute l'aide dont ils peuvent avoir besoin pour assurer la convergence des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales nécessaires à l'établissement des stratégies de lutte contre la pauvreté, en tenant compte de leurs contraintes de capacité. Les cadres stratégiques serviront de base à l'ensemble des activités de prêt de l'IDA et du FMI en faveur des pays à faible revenu. Les ministres engagent également les banques régionales de développement et les bailleurs de fonds à axer leur appui en fonction de ces documents stratégiques.

Les ministres se félicitent du projet de réforme de la FASR visant à axer davantage ce mécanisme sur l'appui aux efforts de lutte contre la pauvreté menés par les pays, ainsi que de la proposition tendant à en modifier le nom et à l'appeler désormais facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance. Conscient du fait que la nouvelle approche impliquera des modifications substantielles des opérations entreprises par la Banque et le



Antonio Fazio (à gauche), Gouverneur de la Banque d'Italie, et Tarrin Nimmanahaeminda, Président du Comité du développement.

- iii) de l'introduction de points d'achèvement flottants, qui auront pour effet d'axer l'évaluation sur l'observation des résultats positifs obtenus par les pays plutôt que sur la longueur de leur bilan; et iv) de l'augmentation du nombre de pays potentiellement admissibles à un allègement de la dette qui résulterait de ces mesures.

Les ministres approuvent également le dispositif proposé en vue de renforcer le lien entre la réduction de la dette et la résorption de la pauvreté, tout en reconnaissant que l'allègement de la dette ne permettra pas à lui seul de réaliser cet objectif. À cet égard, ils saluent la pro-

FMI pour lutter contre la pauvreté, ainsi que de la nécessité d'adapter cette approche au contexte particulier de chaque pays et de tirer rapidement les leçons de l'expérience dans les cas initiaux, le Comité se réjouit des engagements pris par le Président de la Banque et le Directeur général du FMI pour en assurer la mise en oeuvre effective. Les ministres attendent avec intérêt de recevoir des rapports sur les progrès réalisés dans ce domaine.

Les ministres tiennent à réaffirmer combien il est important de mettre en oeuvre l'Initiative PPTE renforcée dans le respect des principes qui sous-tendent ce programme depuis son lancement, à savoir notamment : i) le principe d'additionnalité de l'allègement fourni; ii) la préservation de l'intégrité financière des institutions financières multilatérales; et iii) l'importance d'une répartition juste et équitable des charges, et notamment des coûts incombant aux institutions multilatérales. Ils s'accordent à penser que le financement nécessaire à l'allègement de la dette ne doit pas compromettre les financements mis à disposition par des guichets concessionnels tels que l'IDA. Les ministres sont sensibles aux nombreuses contributions à l'Initiative PPTE qui ont été faites jusqu'ici, ainsi qu'aux efforts déployés par les institutions multilatérales de développement pour contribuer à son financement sur leurs propres ressources. Ils reconnaissent que la plupart de ces institutions auront un besoin urgent d'appuis bilatéraux pour assumer le surcroît de coût occasionné par le dispositif renforcé envisagé et être à même de mettre rapidement en oeuvre l'Initiative. Le Comité se réjouit de l'accord relatif au financement de la participation du FMI à l'Initiative PPTE et à la poursuite de ses activités de prêts concessionnels à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans ses pays membres à faible revenu.

Les ministres se félicitent également de l'accord intervenu sur les éléments d'un plan de financement pour les banques multilatérales qui respectent les principes énoncés ci-dessus. Cela permettra au cadre renforcé de l'Initiative PPTE de commencer à s'appliquer et aux mesures d'allègement de débiter pour les pays devant bénéficier d'une application rétroactive et pour ceux destinés à accéder à court terme au point de décision. Le Comité invite la Banque mondiale à collaborer d'une manière active et étroite avec l'ensemble des bailleurs de fonds et les autres BMD pour assurer la mobilisation des ressources permettant de financer intégralement les allègements de dette consentis à plus long terme dans le cadre de l'Initiative.

Les ministres se félicitent en outre que le Club de Paris ait convenu de porter l'allègement de dette consenti dans le cadre du dispositif renforcé à 90 % ou plus, le cas échéant, en valeur actuelle nette, pour les créances commerciales, et accepté des allègements additionnels des créances d'APD pouvant aller jusqu'à une annulation complète, sur une base bilatérale.

Les ministres notent avec satisfaction les progrès qui continuent d'être faits dans la mise en oeuvre de l'Initiative, en faisant observer que 14 pays sont à ce jour engagés dans le processus et que quatre ont accédé au point d'achèvement. Ils demandent instamment que l'Initiative renforcée soit mise en oeuvre sans délai pour permettre au plus grand nombre possible de pays de prétendre à une aide dans ce cadre d'ici la fin de l'an 2000.

Adéquation du capital de la BIRD

Ayant procédé à l'examen d'un rapport de la Banque mondiale qui reflète les échanges de vues auxquels procèdent le Conseil des administrateurs et la direction sur les options envisageables pour maintenir et soutenir la capacité financière de l'institution, le Comité exprime son accord sur la conclusion de ce rapport selon laquelle les finances de la Banque restent saines. Les ministres reconnaissent par ailleurs que la capacité financière de la Banque risque de limiter son aptitude à répondre aux besoins futurs, surtout en cas de détérioration de la conjoncture financière internationale. Ils invitent la direction et le Conseil des administrateurs à continuer d'examiner la question du niveau de capacité propre à maintenir l'intégrité financière de la BIRD tout en lui permettant d'aider à faire face, dans le cadre de son mandat, aux besoins de développement de ses pays membres emprunteurs. Le Comité invite la Banque à lui faire régulièrement rapport sur ces questions.

Les pays en développement et en transition et l'ordre du jour du commerce international

Notant les liens de plus en plus étroits qui existent entre les politiques commerciales et un développement efficace, les membres du Comité soulignent l'importance des échanges commerciaux pour le développement, la résorption de la pauvreté et le redressement durable de l'économie mondiale. Ils insistent en outre sur le fait que le prochain cycle de négociations commerciales devra procurer rapidement des avantages substantiels aux pays en développement et aux pays en transition, et en particulier aux pays les moins avancés. Cela nécessitera une amélioration de l'accès aux marchés et un abaissement supplémentaire des barrières commerciales. Ils soulignent que les pays en développement et les pays en transition devront prendre une part active à ce prochain cycle de négociations s'ils veulent tirer parti du système commercial international pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. Les ministres se félicitent de l'engagement exprimé en ce sens par le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Mike Moore, et engagent la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OMC, la CNUCED et les autres organisations à aider les pays en développement et les pays en transition à se doter des capacités voulues pour participer aux séries de négociations futures. Le Comité engage la Banque mondiale, le FMI et l'OMC à coopérer avec les autres parties concernées pour mettre en place des programmes efficaces de renforcement des capacités dans le domaine des échanges, notamment par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés. La Banque, en particulier, pourrait apporter un appui technique et financier en vue d'améliorer les infrastructures et institutions concernées, contribuant ainsi à renforcer les capacités des organismes nationaux qui prennent part à la conduite des politiques et des négociations commerciales, et entreprendre des recherches sur les facteurs qui font obstacle aux exportations des pays en développement.

Architecture financière internationale

Les ministres se félicitent de la part que prend le Groupe de la Banque mondiale au renforcement de l'architecture



ASSEMBLÉE
ANNUELLE
1999

financière internationale dans le but de réduire le risque et le degré de gravité des crises financières et de rendre les pays en développement moins vulnérables aux crises qui peuvent survenir. Le Comité insiste sur le fait que, dans l'optique d'une prévention des crises, la Banque doit s'attacher principalement à aider les pays en développement à renforcer leurs marchés financiers intérieurs et leur intégration au système financier international. Il s'agira en l'occurrence d'aider ces pays à surmonter les facteurs d'ordre structurel et social qui les rendent vulnérables et à se doter des capacités stratégiques et institutionnelles voulues. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des problèmes en jeu, les ministres encouragent la Banque et le FMI à se concentrer sur les domaines dans lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, tout en établissant des partenariats avec les autres institutions internationales. Ils se félicitent par ailleurs des progrès réalisés dans le cadre du programme d'évaluations du secteur financier entrepris conjointement par la Banque et le FMI, ainsi que des examens sociaux et structurels réalisés par la Banque. Ils accueillent également avec intérêt la proposition tendant à renforcer la collaboration avec le FMI en vue d'aider les pays intéressés à évaluer les progrès qu'ils font dans l'application de toute une série de pratiques optimales et de normes internationales, en tenant dûment compte des contextes particuliers propres à chacun. Le Comité engage la Banque à continuer de faire connaître les expériences et perspectives des pays en développement dans les forums internationaux. À cet

égard, ses membres prennent note du lancement, en collaboration avec l'OCDE, d'un forum mondial sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que du rôle d'appui joué par la Banque dans le cadre du travail de recherche sur les problèmes d'insolvabilité, de comptabilité et d'audit.

Les ministres prennent note avec intérêt de l'aide apportée par la Banque aux pays en développement sur les questions sociales, ainsi que de son rapport sur la gestion des dimensions sociales des crises et les bonnes pratiques de politique sociale. Ils l'engagent à poursuivre son travail dans ce domaine et à soutenir sur ces bases les efforts menés par les pays pour réduire la pauvreté. Il appartient à la Banque d'assurer la collecte et la diffusion des connaissances relatives aux meilleures pratiques, pour fournir ainsi les orientations voulues aux pays qui cherchent à établir des dispositifs institutionnels et à mettre en oeuvre des politiques de nature à prévenir et atténuer les répercussions sociales des chocs économiques, et à protéger les groupes les plus vulnérables.

Les ministres se félicitent des mesures prises actuellement pour renforcer les travaux du Comité du développement et du Comité intérimaire dans le double souci de mieux refléter le niveau accru de coopération entre la Banque et le FMI et de réduire le chevauchement de leurs programmes. Ils encouragent les services des deux institutions à poursuivre l'examen des résultats obtenus à cet égard.

La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 17 avril 2000. ■

Publications récentes

Ouvrages

Programmation financière : méthodes et application à la Tunisie, Roland Daumont, Mario de Zamaroczy, Philippe Callier et Bernard Zillier (24 dollars)

Études économiques et financières

Exchange Rate Arrangements and Currency Convertibility: Developments and Issues, étude faite sous la direction de R. Barry Johnston (25 dollars; enseignants et étudiants des universités : 20 dollars)

Analyses économiques (gratuit)

IMF Economic Reviews 1999:2. Recueil de Notes d'information au public (NIP) (mai-août 1999)

Documents de synthèse (7 dollars)

99/6: *A Modernized Approach to Managing the Risks in Cross-Border Capital Movements*, R. Barry Johnston et Inci Ötker-Robe
 99/7: *Would Saving U.S. Social Security Raise National Saving?*, Jan Walliser

Rapports sur les États membres (15 dollars)

99/105 : Haïti : rapport au titre de l'article IV (projet-pilote)

99/106 : Bahamas : questions fondamentales et appendice statistique (documents de référence pour le projet-pilote)

99/107 : Danemark : questions fondamentales (document de référence pour le projet-pilote)

99/108 : Irlande : questions fondamentales et appendice statistique (documents de référence pour le projet-pilote)

99/109 : Japon : questions fondamentales (document de référence pour le projet-pilote)

Dossiers économiques (gratuit)

N° 19 : *Hedge Funds: What Do We Really Know?*

Brochures (gratuit)

Research Activities of the International Monetary Fund: January 1991-December 1998

Autres publications

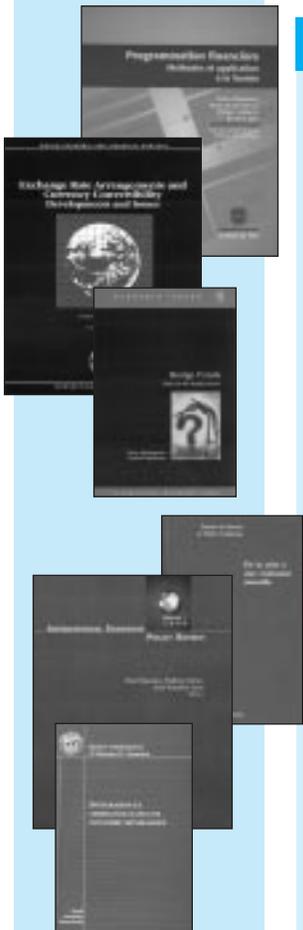
De la crise à une croissance nouvelle, extraits de discours de Michel Camdessus (gratuit)

Integration et croissance dans une économie mondialisée : quatre commentaires, Alassane D. Ouattara (gratuit)

International Economic Policy Review, vol. 1, 1999 (20 dollars)

On peut se procurer ces publications en s'adressant à : Publication Services, Box XS900, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

On trouvera sur le site www.imf.org des informations concernant le FMI, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI* et du *Supplément annuel consacré au FMI, Finances & Développement*, un catalogue à jour des publications, tous les documents de travail et documents de synthèse du FMI, les notes d'information au public (NIP) et le taux quotidien du DTS pour 45 monnaies.



Un «mandat précis» pour le FMI : intégrer la lutte contre la pauvreté dans ses opérations

Voici des extraits de l'allocution prononcée par Michel Camdessus, Directeur général du FMI, à la séance de clôture conjointe de l'Assemblée annuelle, le 30 septembre, à Washington. Le texte intégral est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Ces derniers jours ont été vraiment productifs. Vous vous êtes montrés remarquablement unanimes dans votre évaluation des perspectives actuelles de l'économie mondiale, ainsi que des priorités de la politique économique, c'est-à-dire ce qui doit être fait pour renforcer la reprise actuelle. Vous avez accordé un très large aval aux efforts que nous avons déployés pour faire face à la crise des deux dernières années et aux travaux que nous avons entrepris avec la Banque mondiale et d'autres institutions pour renforcer le système monétaire et financier international. Et surtout, l'aménagement de l'Initiative en faveur des PPTE, la mise en place de notre facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance et tout ce qui s'ensuit ont donné un nouvel élan vigoureux à la lutte contre la pauvreté.

Importance de la poursuite des réformes

J'ai recensé trois grands thèmes dans nos délibérations. Le premier est la *détermination à ne pas nous laisser gagner par la complaisance*. Il est certain que l'atmosphère dans laquelle cette assemblée s'est tenue pouvait difficilement être plus différente qu'il y a un an. De nombreux gouverneurs ont exprimé leur soulagement, parfois même leur surprise, de voir la situation se redresser si vite. Mais tous les gouverneurs ou presque ont prêché la prudence; nul ne l'a fait plus clairement que le Gouverneur pour le Canada, qui a déclaré que nous commettrions une grave erreur si nous laissons le retour à un calme relatif sur les marchés financiers et l'amélioration des perspectives de croissance mondiale nous faire croire qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre les réformes. De même, dans votre évaluation des travaux effectués dans le domaine de l'architecture financière, j'ai perçu des signes de satisfaction, mais plus encore le sentiment général qu'une lourde tâche nous attend.

Plusieurs éléments nous ont été rappelés :

- Les formidables défis du développement dans le monde. Le Gouverneur pour Madagascar a parlé du défi adressé à toute l'Afrique : «financer le développement et réduire la pauvreté en dépit de la baisse des flux de ressources, de la grande instabilité des recettes d'exportation de l'Afrique, de la charge de la dette, du rôle marginal de l'Afrique dans le système financier international, de la menace de l'épidémie VIH/SIDA, et de la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles».

- La vulnérabilité des pays, quel que soit leur niveau de développement, face aux catastrophes naturelles qui se sont produites au cours de l'année écoulée : les ouragans

en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et les tremblements de terre dévastateurs qui ont récemment secoué la Turquie, la Grèce et la province chinoise de Taiwan.

- Enfin, les conséquences des conflits militaires dans de nombreuses parties du monde, dont beaucoup sont trop souvent ignorées par la communauté internationale. Mais le premier souci de nombre de gouverneurs était la triste situation au Timor oriental. Vous pouvez être sûrs que le FMI est prêt à jouer son rôle pour aider à la tâche urgente et difficile de la reconstruction.

L'urgence du deuxième thème transparait dans deux maîtres mots qui se retrouvent dans tous les propos : *action et application*. Dans l'immédiat, il s'agit de s'attaquer aux deux grandes questions qui ont dominé nos délibérations : l'architecture du système financier international et la lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne la réforme du système monétaire et financier international, j'ai perçu une certaine impatience de faire avancer les réformes qui sont en suspens : le dossier des régimes de change, la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises, la libéralisation des mouvements de capitaux. Ces questions seront au premier rang des priorités du Conseil d'administration au cours des prochains mois.

Les institutions internationales et les organismes nationaux seront de plus en plus absorbés par l'application des mesures qui ont déjà été arrêtées. Les gouverneurs ont appuyé aussi nos travaux dans le domaine de la transparence et des normes, et ils ont pris note avec vive satisfaction des travaux que le FMI a entrepris dans le domaine des évaluations du secteur financier, en collaboration étroite avec la Banque mondiale. Mais, au fil de nos travaux, nous devons aussi faire preuve de prudence dans ce domaine expérimental et nous demander dans quelle mesure le FMI lui-même doit s'impliquer dans les détails de l'application des mesures. Et l'une des contraintes les plus rigoureuses est peut-être les ressources humaines. De nombreux pays auront besoin pendant de nombreuses années d'une assistance technique de nombreuses sources — les organismes internationaux de normalisation et les pays participant à des accords bilatéraux —, mais ces ressources risquent de ne pas être suffisantes pour satisfaire la demande dans certains domaines essentiels. Assurer une assistance technique coordonnée et efficace, voilà l'un des grands défis des mois et des années qui viennent.

Toutes ces questions influent naturellement sur le rôle de la surveillance du FMI. Soyez assurés que le FMI centrera son énergie sur la politique macroéconomique et les questions de balance des paiements, qui relèvent de son mandat traditionnel. Mais nous vivons à l'ère de la circulation rapide de capitaux souvent instables, à une époque où les crises de balance des paiements peuvent



être provoquées par des facteurs qui sortent du cadre traditionnel de la surveillance. Nous devons donc veiller à ce que l'efficacité des signaux d'alerte avancée ne soit pas érodée par une limitation excessive de la portée de notre surveillance.

Il ressort de ces réunions que le FMI a pour mandat précis d'intégrer pleinement les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance dans ses opérations. Nous le ferons par notre participation à l'Initiative PPTE renforcée, par une FASR transformée en une facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, et par l'établissement d'un lien plus étroit entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté. Nous continuerons en outre à chercher les meilleurs moyens d'inclure la dimension sociale dans notre dialogue avec un plus grand nombre de pays. La pauvreté se répand bien au-delà des pays les plus pauvres. Nous avons centré notre attention, au cours de ces réunions, sur les groupes les plus pauvres des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés, mais il y a lieu de se soucier de tous les pauvres, partout dans le monde. Comme le Gouverneur pour le Japon nous l'a rappelé à propos de l'Asie de l'Est, ceux auxquels la croissance économique a le moins bénéficié sont maintenant laissés pour compte. Le Président de l'Assemblée a parlé de son propre pays, le Népal, qui ne participe pas à l'Initiative PPTE alors que la pauvreté y est très répandue. Nous serons attentifs à ces cas dans notre dialogue et nos conseils, qui continueront à reposer sur le principe fondamental que la meilleure arme contre la pauvreté est une croissance forte, durable et de haute qualité.

Pour tous nos travaux dans ce domaine, notre partenariat avec la Banque mondiale est crucial. Comme le Gouverneur pour les Pays-Bas nous l'a rappelé, la meilleure qualité et la profondeur de l'analyse de la pauvreté par la Banque mondiale devraient aider le FMI à enchaîner et à moduler comme il convient les politiques de

stabilisation macroéconomiques. Le défi adressé à nos deux institutions est de trouver comment appliquer à la base à des pays très divers les principes généraux sur lesquels nous nous sommes entendus ces derniers mois et semaines. Et le programme que Jim Wolfensohn nous a tracé à la séance d'ouverture nous a bien montré l'énormité de la tâche qui nous attend.

Alors que nous passons en revue les questions qui devraient faire partie de nos priorités pour l'année à venir, je tiens à réaffirmer l'importance d'un système commercial compétitif et ouvert pour le développement et l'établissement d'une croissance durable. À cette fin, je me réjouis de l'appel lancé hier par le Président Clinton en faveur de l'ouverture d'une nouvelle série de négociations commerciales, qui porterait en particulier sur les produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Faisons donc notre possible pour achever rapidement ce cycle de négociations.

Le troisième thème, enfin, c'est l'espoir que, cette fois, la communauté internationale et les gouvernements nationaux tiendront leurs promesses. Le message tient en quelques mots : *nous avons le devoir de tenir nos engagements.*

Le Gouverneur pour la Norvège nous a rappelé que combler l'écart entre les nantis et les démunis dans les pays en développement aussi bien qu'entre les pays est une question de volonté, de morale et d'éthique. C'est aussi dans une très large mesure une question de solidarité. Je pense que ces réunions ont donné corps à la dimension sociale, désormais pleinement reconnue comme l'un des piliers de la nouvelle architecture mondiale. En particulier, nous avons fermement établi que la pauvreté est une question à inscrire de façon permanente et impérative au programme de la communauté financière internationale, et non plus à reléguer au second plan dans les communiqués ou les rapports sur la politique économique. ■

À sa conférence de presse de clôture . . .

M. Camdessus évoque un «soutien unanime» au combat contre la pauvreté

Voici des extraits de la conférence de presse de clôture donnée le 30 septembre à Washington par Michel Camdessus, Directeur général du FMI. Pour la transcription intégrale, se reporter au site du FMI (www.imf.org).

Permettez-moi de vous faire part de mes principales réflexions alors que nous arrivons au terme de l'Assemblée annuelle. Il y a tout d'abord les observations réconfortantes que nous avons entendues à propos de l'action que nous avons menée l'an passé et les propositions encourageantes formulées au sujet de ce qui reste à faire.

Cette Assemblée annuelle a beaucoup enrichi le débat sur l'architecture en dégagant les principes ou bases sur lesquels repose le pilier social que nous voulions ajouter à la nouvelle architecture. M. Angel Gurría a trouvé le mot juste pour définir ces principes lorsqu'il a dit que la

pauvreté est l'ultime menace systémique. L'architecture du nouveau monde économique et financier intégré ne sera pas solide si nous ne sommes pas en mesure de mieux intégrer la lutte contre la pauvreté dans nos stratégies. C'est là un souci que nous avons depuis longtemps, mais qui ne nous a jamais été aussi franchement exprimé, comme ne l'a jamais été non plus, au moins au FMI, un soutien aussi unanime en faveur de l'intégration de la réduction de la pauvreté au cœur de nos actions, de notre surveillance et de nos facilités.

Nous avons eu un vote de confiance très encourageant de la part des contributeurs qui joignent l'action à la parole : plus de 90 pays ont versé une contribution — qui vient s'ajouter à la nôtre, rendue possible grâce à la vente d'or dans des transactions hors marché — pour



financer en totalité nos facilités et, partant, faire de la facilité succédant à la FASR un instrument permanent et assurer le financement intégral de la participation du FMI à l'Initiative PPTE. Sur ces pays, 58 sont des pays en développement, dont plusieurs ont bénéficié de concours FASR et estiment qu'il importe d'aider les pays plus pauvres qu'eux-mêmes à en tirer profit eux aussi.

J'en déduis que nous devons être sur la bonne voie. Ceux qui ont goûté à la «pillule amère» du FMI l'ont trouvée bonne et sont prêts à mobiliser des ressources pour aider d'autres peuples du monde à profiter de ses bienfaits.

Nous entrons dans une nouvelle phase de nos travaux avec la Banque mondiale, une phase certes très exaltante. Il nous faut maintenant compléter de façon efficiente l'aide par le commerce.

QUESTION : *Où en sont les travaux sur un amendement des Statuts qui étendrait la compétence du FMI aux mouvements de capitaux, l'un des thèmes de l'Assemblée de 1997?*

M. CAMDESSUS : Je suis un peu impatient devant la lenteur des progrès dans ce domaine depuis les engagements prometteurs de Hong Kong. Bien sûr, la crise asiatique a tempéré l'enthousiasme de beaucoup et suscité la volonté de définir ce qu'est une «bonne» libéralisation des flux de capitaux. L'expérience de l'Asie montre que la libéralisation peut s'opérer très mal — gel des flux à court terme et multiplication des obstacles administratifs, par exemple, à l'investissement direct étranger. L'expérience de la Corée est très inspiratrice; le Président de la Corée m'a dit lors de notre première conversation après son élection : «Ne soyez pas intimidé, optez pour la libéralisation des flux de capitaux, mais la bonne, pas celle que nous avons en Corée et qui a contribué à la crise.»

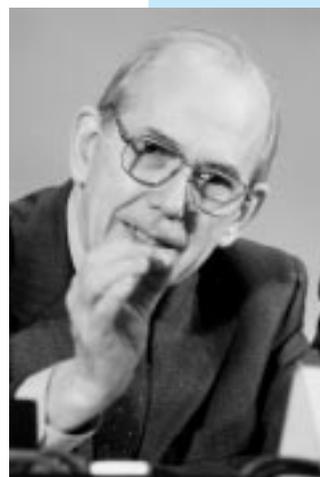
Nous essayons au FMI de voir ce qui ferait l'objet d'un consensus parmi nos pays membres. Nous avons analysé les résultats récents du contrôle des capitaux pour en tirer des enseignements et pour mettre sur pied une proposition, que nous appelons la troisième option. C'est une solution intermédiaire entre les deux extrêmes que sont la libéralisation sans discrimination et une approche trop prudente qui priverait le monde des bienfaits de la libre circulation des capitaux.

QUESTION : *Compte tenu de la nouvelle architecture et du principe que la réduction de la pauvreté et la stabilité financière sont indissociables, le FMI sera-t-il amené à modifier ses programmes, par exemple avec le Brésil, pour permettre d'accroître les allocations au secteur social? Par ailleurs, le FMI envisage-t-il d'inclure les objectifs sociaux dans les programmes appuyés par des accords de confirmation?*

M. CAMDESSUS : Nous n'aimons pas multiplier les éléments de conditionnalité. Beaucoup de pays ont déjà fait

leurs sept engagements pour un développement durable [page 310]. Bien sûr, il est bon que nous engagions le dialogue avec les pays pour voir s'ils font des progrès dans cette voie, d'autant plus que nous avons pris conscience que la relation entre la croissance et la réduction de la pauvreté est à double sens : la croissance est nécessaire pour réduire la pauvreté, mais la lutte contre la pauvreté contribue pour beaucoup à maximiser la croissance.

Cette relation fera certes de plus en plus partie de notre programme de travail, mais ce n'est pas une raison pour que nous changions nos programmes. Lorsqu'un programme est en place, il n'y a pas lieu de le modifier, à moins que le pays n'en prenne lui-même l'initiative. Le programme brésilien, par exemple, prévoit un effort im-



portant et parfaitement conciliable en faveur de l'éducation et de la santé, pour cette année et l'année prochaine. Nous avons l'espoir de voir se produire au Brésil un affermissement de la croissance et du développement de nature à offrir encore plus de possibilités de venir en aide aux pauvres, étant entendu que seuls les efforts visant à améliorer le sort des plus démunis peut sensiblement atténuer l'un des problèmes les plus terribles du Brésil : la répartition très inégale des revenus.

QUESTION : *Le Gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami, a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de faire preuve de souplesse dans la conduite de la politique monétaire, notamment face aux nouveaux faits intervenus sur les marchés des changes. Qu'en pensez-vous, étant donné, en particulier, les préoccupations partagées par le G-7 quant à l'impact d'une appréciation du yen sur les économies japonaise et mondiale?*

M. CAMDESSUS : Je souscris aux déclarations du Gouverneur de la Banque centrale du Japon. Et je prends note de la décision des autorités, à laquelle se rallient le G-7 et le Comité intérimaire, de fournir d'amples liquidités à l'économie. Avec le maintien d'un important stimulant budgétaire, cette initiative contribuera à la poursuite de la reprise, malgré la possibilité d'un affermissement trop rapide du yen. Nous pensons que, dans ces conditions et sous réserve que cette injection de

M. Camdessus : L'architecture du nouveau monde économique et financier intégré ne sera pas solide si nous ne sommes pas en mesure de mieux intégrer la lutte contre la pauvreté dans nos stratégies.

liquidités se concrétise, il est possible d'assurer un retour à la normale sans avoir à recourir à ce que j'ai appelé dans certains cas l'instrument de dernier ressort — l'intervention sur les marchés des changes. Ma position à l'égard des interventions concertées non stérilisées n'a pas changé : je pense qu'il faut y recourir peu souvent et seulement dans des circonstances très particulières.



Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, répond aux questions des journalistes à l'issue de la conférence de presse.

QUESTION : *Au sujet des relations du FMI avec la Russie, pourquoi avez-vous décidé d'être aussi catégorique, arguant de l'efficacité du programme, du caractère injustifiable de l'abandon de la Russie à son propre sort et de l'absence de preuve qu'il y a eu détournement de l'argent du FMI?*

M. CAMDESSUS : Je me suis montré catégorique pour une raison très simple : ces allégations, insinuations et rumeurs de toutes sortes ont brouillé la vision de la réalité. Les faits sont que, premièrement, ce qui est au coeur de notre mission en Russie, à savoir l'aider dans sa difficile transition à l'économie de marché, est un mécanisme qui fonctionne bien; et, deuxièmement, il n'y a aucune preuve de détournement de l'argent du FMI en Russie.

Cela dit, notre tâche en Russie est extrêmement difficile. Nous savons que nous travaillons dans un univers caractérisé par la fuite des capitaux, la corruption et, dans certains cas, une mauvaise gestion des affaires publiques, et dans un pays où il est absolument essentiel de veiller à ce que l'intégrité de ses institutions financières ne soit pas mise en doute.

QUESTION : *Que pensez-vous de la crainte exprimée par le G-10, notamment par les membres qui ne font pas partie du G-7, d'un affaiblissement du rôle des pays européens, qui sont les bailleurs de fonds traditionnels du FMI et de la Banque mondiale, par suite de la récente prolifération des groupes, dont le dernier-né est le G-20 ? Comment tout cela se présente-t-il en relation avec le FMI?*

M. CAMDESSUS : Ce que vous évoquez, c'est le sentiment de frustration des membres du G-10 qui ne font pas partie du G-7. Ils ont l'impression que les événements échappent à leur contrôle. Je dois vous dire que

les membres du G-24 — je veux dire ceux qui siègent au Conseil d'administration mais ne font pas partie du G-10 — sont frustrés, car ils ne participent pas au G-7 ou au G-10. C'est un aspect de la dimension internationale que nous devons accepter — par souci d'efficacité, vous devez limiter la taille du groupe; mais si vous recherchez le consensus et si vous étendez la portée de votre action au monde entier, vous devez avoir suffisamment de gens autour de la table.

Ce que je vois en ce moment, c'est une prolifération de groupes, qui se multiplient dans les meilleures intentions possibles. Cela rend la vie des institutions un peu difficile, car une organisation comme le FMI doit alimenter intellectuellement tous ces groupes, et nos services parcourent le monde pour assister à leurs réunions. Il y a un certain désordre dans tout cela, et je suis impatient de voir s'établir la nouvelle architecture et d'obtenir le soutien du G-7, du G-10, du G-24 et du nouveau groupe pour commencer à y mettre de l'ordre.

Nous avons un moyen d'atténuer ce problème, à condition qu'il fonctionne; je veux parler de la transformation du Comité intérimaire en un nouveau Comité, qui a beaucoup d'aspects positifs et pas seulement un nouveau nom, celui de Comité monétaire et financier international. Nous espérons que ce Comité renforcé aidera à effacer tous ces malentendus et à concilier les multiples initiatives sous la forme d'un organe central solide et puissant.

QUESTION : *Au cours de l'Assemblée, le FMI a mis plus que jamais l'accent sur la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, avons-nous encore besoin d'une Banque mondiale?*

M. CAMDESSUS : Besoin d'une Banque mondiale? Absolument, à condition que vous ne demandez pas au FMI de prendre la direction de la Banque mondiale et que vous vous contentez de nous encourager à travailler de concert et de mettre nos cerveaux, nos coeurs et notre argent, bien sûr, au service du double objectif de réduction de la pauvreté et de croissance.

Les observateurs de longue date du FMI noteront que, depuis de nombreuses années, lorsque nous parlons de croissance, nous la qualifions de «croissance de haute qualité». Et si vous vous reportez à sa définition initiale, vous verrez qu'il s'agit d'une croissance qui contribue à améliorer durablement la situation des plus démunis dans le respect de l'environnement et des cultures nationales.

Nous avons donc déjà le souci de réduire la pauvreté, mais il a fallu du temps pour assurer non seulement l'intégration de ce concept dans toutes les dimensions de l'institution, mais aussi son acceptation par tous les pays membres. Maintenant, la nécessité d'une telle action est universellement reconnue, et nous sommes encouragés à agir dans ce sens. ■

Photographies : Denio Zara, Padraic Hughes et Pedro Marquez (FMI).

Les fusions et acquisitions portent les flux d'IDE à 4 billions de dollars en 1998

La croissance sans précédent des investissements directs étrangers (IDE) contribue à l'accélération de l'intégration économique mondiale et à la création d'un système complexe de production internationale. Les pays qui n'attirent pas d'IDE risquent d'être marginalisés, d'après un récent rapport de la CNUCED, *World Investment Report 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development*.

Généralités

Les sociétés transnationales, établissements de production internationale, sont actuellement au nombre de 60.000, avec plus de 500.000 entreprises apparentées à l'étranger, et assurent 25 % de la production mondiale, selon Karl P. Sauvart (CNUCED). En 1998, les ventes de ces entreprises apparentées se sont chiffrées à 11 billions de dollars, contre 7 billions pour les exportations mondiales. La production internationale joue donc un rôle plus important que le commerce dans l'acheminement des biens et services vers les marchés étrangers.

En 1998, le total mondial des IDE a augmenté de 20 % et dépassé 4 billions de dollars. Les 100 sociétés transnationales les plus importantes par le niveau de leurs actifs extérieurs (plus de 2 billions) ont vu leurs ventes atteindre 4 billions au total, ce qui fait d'eux les protagonistes du nouveau système de production internationale. General Electric vient au premier rang, suivi par Ford Motor Company et le Royal Dutch Shell Group.

Les fusions et acquisitions sont plus que jamais le moteur de la croissance des flux d'IDE, notamment entre sociétés transnationales de part et d'autre de l'Atlantique, mais cela est de plus en plus le cas pour les IDE dans les pays en développement. Les megafusions (1 milliard de dollars ou plus) se sont accrues en nombre et en valeur, représentant environ 400 milliards de dollars en 1998, et ce mouvement ne donne aucun signe de ralentissement. Il est possible que le total des flux d'IDE pour 1999 dépasse 700 milliards de dollars après avoir augmenté de près de 40 % et atteint plus de 640 milliards de dollars en 1998, résultat auquel contribuent surtout les pays développés. Pour le monde en développement, l'Asie est le plus gros bénéficiaire de flux d'IDE, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Afrique et les pays les moins avancés attirent peu d'IDE en valeur absolue.

Les défis pour les pays en développement

Pour le groupe des pays en développement, les IDE sont la source la plus importante de financement extérieur. Leur part du total des flux d'IDE a été en augmentation constante jusqu'en 1997, année où elle a atteint 37 %, mais elle est tombée à 28 % en 1998. Les IDE sont concentrés dans un nombre relativement restreint de pays en développement, et les pays les plus pauvres sont

nombreux à être de plus en plus marginalisés parce qu'ils sont oubliés par les sociétés transnationales.

En 1998, les flux d'IDE vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont progressé de 5 % par rapport à 1997 et atteint 71 milliards de dollars. Près de la moitié du total a été acheminé vers les pays du MERCOSUR, dont le Brésil, qui a reçu 28 milliards de dollars, suivi du Mexique, avec 10 milliards. En Asie, les flux ont baissé de 11 % et sont tombés à 85 milliards, mais les IDE sont les flux de capitaux privés qui ont le mieux résisté. La Chine est le plus gros bénéficiaire (45 milliards en 1998), et la Corée ainsi que la Thaïlande ont vu les entrées au titre des IDE forte-

Investissements directs étrangers (Milliards de dollars E.U.)

Région	Entrées de flux d'IDE		Sorties de flux d'IDE	
	1997	1998	1997	1998
Monde	464,0	644,0	475,0	649,0
Ensemble des pays développés	273,0	460,0	407,0	595,0
Union européenne	126,0	230,0	218,0	386,0
États-Unis	109,0	193,0	110,0	133,0
Japon	3,2	3,2	26,0	24,0
Ensemble des pays en développement	173,0	166,0	65,0	52,0
Afrique	7,7	7,9	1,4	0,5
Amérique latine et Caraïbes	68,0	72,0	16,0	15,0
Asie	96,0	85,0	48,0	36,0
Europe du Centre et de l'Est	19,0	18,0	3,4	1,9

Source : CNUCED, *World Investment Report 1999*

ment augmenter pendant l'année. Les flux vers l'Europe du Centre et de l'Est (hors Russie) ont atteint en 1998 le niveau record de 16 milliards, qui est de 25 % supérieur à celui de 1997. En Afrique, les flux d'IDE ont été de 8,3 milliards de dollars, soit une baisse par rapport au niveau sans précédent de 9,4 milliards pour 1997, ce qui laisse inexploitée une grande partie du potentiel d'IDE de l'Afrique.

Il est donc crucial pour les pays qui n'attirent pas d'IDE de créer un climat propice aux IDE tout en maximisant les avantages qu'ils en retirent. Ils doivent lutter contre la corruption et simplifier les formalités administratives, instituer des règles écologiques précises et structurer les incitations pour attirer les investisseurs qui amélioreront la formation du personnel, assureront des transferts de technologies et des liaisons en amont et en aval. Ils doivent veiller à ce que les IDE contribuent à la croissance et à la compétitivité et renforcent la balance des paiements, et que les sociétés transnationales n'évincent pas les entreprises intérieures ou ne nuisent pas au potentiel des industries naissantes. ■

Pour de plus amples informations sur le *World Investment Report 1999: Foreign Direct Investment and the Challenge of Development*, ou pour commander cette publication, se reporter au site de la CNUCED (www.unctad.org).

Après deux années de crise, une évaluation plus optimiste des résultats et perspectives

Voici des extraits de la conférence de presse donnée le 23 septembre sur les Perspectives de l'économie mondiale par Michael Mussa, Conseiller économique du FMI et Directeur du Département des études, et Flemming Larsen, Directeur adjoint du même Département. La transcription de la conférence et le rapport d'octobre 1999 sur les Perspectives de l'économie mondiale sont affichés, dans leur version intégrale, sur le site du FMI (www.imf.org).

M. MUSSA : Pour la première fois depuis deux ans, le rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale fait apparaître une évaluation plus optimiste des performances et perspectives de l'économie mondiale. Nous tablons maintenant sur une croissance du PIB réel

mondial de 3 % pour cette année, soit 7/10 % de plus que ne le prévoyait le rapport de mai, et de 3,5 % pour l'année prochaine. Il y a un an, les turbulences observées sur les marchés financiers à la suite du défaut de paiement de la Russie et des difficultés du fonds «Long Term Capital Management» avaient créé des tensions au sein de l'économie mondiale. En partie grâce aux mesures prises en temps opportun par les banques centrales des principaux pays, ces difficultés ont été surmontées. C'est l'une des raisons importantes qui expliquent l'évolution plus favorable observée ces derniers mois et laissent entrevoir la confirmation des perspectives d'amélioration des performances.

pliquent l'évolution plus favorable observée ces derniers mois et laissent entrevoir la confirmation des perspectives d'amélioration des performances.

Certes, l'économie américaine est restée fort vigoureuse, et nous nous attendons à ce que la croissance maintienne son rythme jusqu'à la fin de l'année et ralentisse quelque peu l'année prochaine. La question est de savoir à quel point elle va ralentir et ce qu'il faudra faire si elle ne ralentit pas d'elle-même. Le Japon s'est engagé sur la voie de la reprise, mais il risque de s'en écarter si le yen s'apprécie sensiblement par rapport à ses récents niveaux. Mais les bases de la reprise ont été établies et les résultats pourraient dépasser l'année prochaine nos prévisions si la politique menée continue à soutenir comme il le faut la reprise à court terme. Dans la zone euro, nous voyons des signes de plus en plus nets d'un affermissement de la croissance après le ralentissement observé à la fin de l'année dernière et au début de cette année.

Parmi les pays émergents, les pays en crise d'Asie, à l'exception de l'Indonésie, montrent des signes accrus d'un renforcement de la croissance, surtout la Corée. C'est une année certes difficile pour l'Amérique latine, dont

l'économie devrait toutefois être sortie de sa phase descendante à la fin de l'année et redémarrer l'année prochaine. Les pays émergents en général restent soumis à des tensions dues à la forte réduction des flux de capitaux privés. Ces tensions ne font que s'intensifier par suite des préoccupations liées au bogue de l'an 2000. Mais nous pensons que les difficultés de cet ordre seront surmontées. M. LARSEN : Je tiens à insister sur deux questions abordées dans le rapport : préserver la stabilité macroéconomique sans relancer l'inflation et les problèmes liés au bogue de l'an 2000. Assurer la quasi-stabilité des prix dans la plus grande partie du monde au cours des années 90 n'est pas une mince affaire. Mais, dans plusieurs cas, la stabilité des prix n'a pas paru suffisante pour permettre une croissance vigoureuse et durable. Éviter l'instabilité macroéconomique et financière demeure une tâche ardue. Le rapport traite en particulier des défis adressés aux responsables économiques lorsque le prix des produits et services courants est stable alors que celui des actifs augmente fortement.

Nous prenons très au sérieux les problèmes du bogue de l'an 2000. Le FMI a étudié de près les conséquences qu'ils pourraient avoir pour ses membres et pour les marchés financiers, et ses travaux sont décrits à l'appendice du chapitre 1. Même dans des hypothèses relativement pessimistes, les résultats de nos scénarios laissent penser que ces répercussions seront gérables dans la plupart des cas. Nous sommes toutefois conscients qu'il pourrait y avoir des tensions et des problèmes dus à la crainte que des difficultés ne se produisent. Nous en avons conclu que nous devons être prêts à aider nos pays membres à parer à une telle éventualité (voir page 335).

L'évolution du yen et du dollar

M. MUSSA : Normalement, le taux de change d'un pays comme le Japon n'est pas au centre des préoccupations des autorités monétaires, mais, lorsque les taux d'intérêt à court terme sont nuls, que le niveau des prix est stable, voire en baisse, et que la monnaie s'est déjà très sensiblement appréciée et menace de s'apprécier encore, la banque centrale doit porter son attention sur le taux de change. Si le reste du monde manifeste la volonté de détenir davantage de yen, la banque centrale peut alors répondre à cette demande en créant des yen (intervention non stérilisée).

Dans le cas des États-Unis, une correction à la baisse du cours du dollar par rapport à presque toutes les autres monnaies s'impose à moyen terme pour que le déficit extérieur courant se résorbe. Jusqu'à présent, la valeur du dollar par rapport à l'euro a évolué dans le sens opposé; et, à moyen terme, il faudra probablement inverser ce mouvement et peut-être même plus. Depuis le printemps de l'an dernier, on a observé une forte remontée du cours



À la conférence de presse sur les Perspectives de l'économie mondiale, Michael Mussa, Conseiller économique du FMI, répond aux questions.

du yen, qui se trouve aujourd'hui à peu près là où il devrait être pour ce qui est de sa correction à moyen terme. Si elle se poursuit, l'appréciation du yen sera excessive et risquera de faire obstacle à la reprise si nécessaire de l'économie japonaise, pour l'heure très fortement soutenue par la politique budgétaire.

Dans une telle situation, il y a lieu, à condition que des moyens crédibles soient disponibles à cet effet, de s'opposer à toute évolution du marché qui nuit à la trajectoire retenue. Mais, si l'intervention n'est pas, ou ne paraît pas soutenue, par la politique monétaire, les marchés auront tendance à penser que son effet ne sera pas de vaste ampleur ou durable. Il s'agit donc de savoir si ce soutien sera apporté, sous une forme ou une autre, par la politique monétaire. Je ne doute guère que, s'il était manifeste que l'intervention serait soutenue d'une manière significative par la politique monétaire, elle serait efficace et aurait un effet de persuasion sur le marché.

Le déficit extérieur courant des États-Unis

M. MUSSA : Jusqu'à présent, l'augmentation du déficit extérieur courant américain a été non seulement



M. Larsen : Il y a maintenant des signes nets de reprise en Europe.

bénigne, mais bénéfique. Ces 18 derniers mois, l'économie américaine a été pour moitié environ à l'origine de la croissance totale de la demande mondiale et y a contribué pour un peu moins ces trois dernières années, résultat qui lui a bénéficié, ainsi qu'aux autres économies, mais non sans laisser au pays un déficit extérieur courant important et probablement en hausse, qui devra être réduit à moyen terme.

Un scénario tout à fait plausible est celui où ce déficit peut, à moyen terme, se résorber progressivement tandis que l'excédent de l'Europe et du Japon évolue en sens contraire et, avec l'affermissement de la reprise en Asie et sur les autres marchés émergents, les larges excédents des pays émergents d'Asie se contractent quelque peu au fil de la reprise. Pour que cela se produise, il faut que la croissance de la demande aux États-Unis, qui était juste au-dessous de 5 % ces trois dernières années, ralentisse sensiblement et se situe aux alentours de 2,5 % pour ne pas dépasser de beaucoup celle de la production. Il y a tout lieu de croire que, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt nominaux, de l'inversion de l'évolution favorable des termes de l'échange réels et de la cessation

Le FMI crée la facilité de l'an 2000

Le 24 septembre, le FMI a annoncé la création d'une facilité temporaire lui permettant d'octroyer une aide à court terme aux pays qui se heurtent à des difficultés de balance des paiements résultant d'une perte de confiance ou d'autres problèmes liés aux défaillances potentielles ou effectives des systèmes informatiques. La facilité de l'an 2000 sera en vigueur du 15 octobre 1999 au 31 mars 2000. Voici texte du communiqué de presse n° 99/45, qui est aussi affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Dans le monde entier, les entreprises, institutions financières et administrations publiques ont fait des progrès considérables dans la mise en conformité de leurs systèmes informatiques, et nous n'avons aucune raison de craindre que le problème informatique du passage à l'an 2000 ou les difficultés de balance des paiements qui y sont liées ne soient répandus, a déclaré Michel Camdessus, Directeur général du FMI. En fait, il se peut bien que la facilité de l'an 2000 ne soit jamais utilisée. Néanmoins, il existe des incertitudes à ce sujet et les conséquences que pourraient avoir d'éventuelles perturbations de la production ou des transports pour le commerce international et la croissance mondiale peuvent être importantes. Tout aussi importante est la possibilité d'une interruption temporaire des flux de capitaux internationaux face aux risques perçus.

Dans ces circonstances, le FMI doit donner à ses membres des assurances quant à sa capacité de fournir une aide financière à des conditions appropriées aux pays qui peuvent se heurter à des problèmes de balance des paiements liés au bogue

de l'an 2000. Divers instruments déjà en place pourraient être utilisés à cet effet, mais nous avons jugé préférable d'établir une facilité temporaire spécialement conçue à cette fin.

La facilité permettra de fournir rapidement une aide à court terme aux pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements qui peuvent être attribués au bogue de l'an 2000. Il est attendu des pays recourant à la facilité qu'ils prennent des mesures énergiques pour résoudre leurs problèmes informatiques et qu'ils n'aient pas d'autres grosses difficultés de balance des paiements, ou qu'ils s'attachent à les surmonter par des mesures appropriées, éventuellement dans le cadre d'un accord avec le FMI.

La limite d'accès dans le cadre de la facilité sera de 50 % de la quote-part du pays membre, sauf circonstances exceptionnelles. Les tirages devront être remboursés dans un délai de six mois, qui pourra être prolongé de six mois par le Conseil d'administration. Ils seront soumis à une commission supérieure de 300 points de base au taux normalement prélevé par le FMI; cette commission additionnelle sera portée à 350 points de base au bout du délai de six mois.

Le FMI coopère activement avec les associations de commerce, les gouvernements et d'autres institutions internationales pour sensibiliser davantage l'opinion à ce problème et pour aider la communauté internationale à préparer des plans de secours. La position de liquidité du FMI est solide, a dit M. Camdessus, ajoutant : «Je pense que tout problème lié au bogue de l'an 2000 sera gérable et que l'existence de la facilité de l'an 2000 devrait consolider les efforts visant à offrir des assurances suffisantes en vue de prévenir des problèmes plus graves».



Ian S. McDonald
Rédacteur en chef

**Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl**
Rédactrices

Philip Torsani
Maquettiste

Victor Barcelona
Graphiste

Édition française

Division française
Bureau des services linguistiques

Jeanne Bouffier
Traduction

M. Rossignol-Winner
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial de *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, International Monetary Fund, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box XS900, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

de l'effet de stimulation du refinancement hypothécaire sur la consommation, la croissance de la demande peut se ralentir d'elle-même. Le relèvement des taux d'intérêt déjà opéré à deux reprises cette année contribuera à ce résultat.

Je pense qu'un léger affermissement des taux d'intérêt s'imposera l'année prochaine pour assurer le ralentissement requis de l'expansion de la demande. Cela empêchera une intensification durable des tensions inflationnistes. Je préférerais personnellement opérer un nouveau durcissement avant la fin de l'année et attendre que les incertitudes quant au passage à l'an 2000 se dissipent avant de réexaminer la situation, en mars ou mai prochain.

Prévisions pour les régions

M. LARSEN : Ce que nous observons en *Asie*, c'est une reprise en forme de V : une récession très profonde et très grave, suivie d'une reprise rapide, comme cela a souvent été le cas dans d'autres pays après une crise financière. Pour ce qui est de la Chine, on a craint que le rythme des réformes structurelles ne puisse être soutenu lorsque la croissance ralentit. En général, nous trouvons très encourageant l'attachement des autorités aux réformes.

M. MUSSA : Pour l'*Amérique latine*, cette décennie se terminera mieux que la précédente. Au Brésil, la récession s'est avérée bien moins grave que beaucoup ne le pensaient il y a seulement quelques mois. Et l'inflation a été beaucoup moins agressive qu'on ne le prévoyait au moment de l'entrée en vigueur du flottement. Mais l'Argentine, la Colombie, le Venezuela et le Chili traversent une période difficile et, dans bien des cas, on ne sait pas du tout s'ils ont atteint le creux de la courbe. Cependant, l'expérience du Mexique et de l'Argentine après la crise tequila montre que, une fois ce stade atteint, la reprise peut être très rapide.

Le Mexique a été beaucoup mieux protégé de l'effet des récentes crises des marchés émergents que les autres grands pays de l'Amérique latine. Son taux de croissance est cette année d'environ 3 % et devrait dépasser ce niveau l'année prochaine. Pour l'Argentine, les chiffres ne révèlent pas encore que l'économie est sortie de la récession. Mais nous pensons qu'elle commencera à redémarrer au début de l'année prochaine et, une fois ce mouvement amorcé, la croissance sera alors sensiblement plus rapide que ne l'indique son taux d'une année sur l'autre.

M. LARSEN : L'*Europe* a été bien moins touchée que le Japon et nombre de pays émergents par les récentes turbulences des marchés financiers et par le ralentissement en 1998 de la croissance mondiale en général. Au début de 1999, la croissance a pourtant sensiblement ralenti



De gauche à droite : Graham Hacche, Flemming Larsen, Michael Mussa et Thomas Dawson (Directeur, Département des relations extérieures).

dans un certain nombre de pays, ce qui explique la moyenne plus faible enregistrée en 1999. Mais il y a maintenant des signes nets de reprise, et une évolution assez encourageante des indicateurs a pu être observée dans quelques pays, laissant penser que la reprise s'est engagée et que nos projections antérieures ont des chances de se confirmer. Je ne serais en fait pas surpris que, dans la deuxième moitié de 1999 et en 2000, la croissance dépasse légèrement nos prévisions.

M. MUSSA : La *Russie* a sans nul doute traversé une très forte récession l'an dernier, surtout après la dévaluation et le défaut de paiement, lorsque la production industrielle s'est effondrée. Le défaut de paiement a entraîné une très forte baisse de la valeur du rouble, à laquelle l'inflation a vivement réagi. En termes réels, le rouble s'est énormément déprécié, mais cela a accru la compétitivité-prix de nombre de producteurs de biens intérieurs. La politique budgétaire russe s'est améliorée depuis l'an dernier. En pourcentage du PIB, le total des recettes et les encaisses sont en hausse, et le budget primaire dégage maintenant un excédent modéré, ce qui permet à l'État de rembourser ses créanciers et d'éviter le recours à de nouveaux crédits en termes nets.

Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
4 octobre	3,54	3,54	4,02
11 octobre	3,56	3,56	4,05

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS : au 1^{er} janvier 1999, les pondérations étaient comme suit : dollar E.U., 41,3 %; euro (Allemagne), 19 %; euro (France), 10,3 %; yen, 17 %; et livre sterling, 12,4 %. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS (113,7 % actuellement) et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : www.imf.org/external/np/tre/sdr/sdr.htm.

Source : FMI, Département de la trésorerie